

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

Bureau

Présidence : Mme Caroline Monod
Vice-présidence : M. Michele Colleoni
Secrétaire : Mme Véronique Equey
Membres : M. Armando Couto, Mme Nancy Ruerat

Sont présents :

M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Laurent Brun, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Pascal Conti, M. Armando Couto, M. Stéphane Dätwiler, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, M. Alain Fischer, M. Yannick Hanifi, Mme Fayrouz Kashef, M. Smult Kouame, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Sevinc Sönmez, M. Hüseyin Temel, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Excusés :

M. Michele Colleoni, M. Vincent Daher, M. Christian Haas, Mme Elzimar Zermatten

Assistent à la séance :

Mme Corinne Gachet, Maire
Mme Salima Moyard, Conseillère administrative
M. Damien Bonfanti, Conseiller administratif,
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général
M. Arnaud Weiss, Secrétaire général adjoint
Mme Erika Crisafulli, secrétaire

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Prestation de serment de Mme Fayrouz KASHEF (S), en remplacement de M. Matthieu JOTTERAND, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 juin 2023
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023**NOUVEAUX OBJETS**7) Projets de délibération du Conseil administratif

- | | | | |
|----|---|--|-----------------------|
| a) | 332-23.09
Entrée en matière
Fr. 280'000.-- | Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle polyvalente – Périmètre de l'école du Plateau, parcelle 114 – Crédit d'étude | <u>p. 1485</u> |
| b) | 333-23.09
Entrée en matière
Fr. 3'010'000.-- | Acquisition de la parcelle 619 – Crédit d'investissement | <u>p. 1489</u> |
| c) | 334-23.09
Entrée en matière
Fr. 2'231'800.-- | Acquisition de la parcelle 1692 – Crédit d'investissement | <u>p. 1492</u> |
| d) | 335-23.09
Entrée en matière
Fr. 200'000.-- | Etude urbaine Masterplan Marbriers – Crédit d'investissement | <u>p. 1493</u> |
| e) | 336-23.09
Entrée en matière | Bouclement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés 2023 – Crédit complémentaire | <u>p. 1494</u> |

RAPPORTS DE COMMISSION8) Discussion et vote d'objets de retour de commissions

- | | | | |
|----|--|--|-----------------------|
| a) | 328-23.06
Arrêté
Fr. 147'000.-- | Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit d'étude – Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 août 2023 (M. Vincent DAHER), et rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 1495</u> |
| b) | 329-23.06
Arrêté
Fr. 164'200.-- | Ecole en Sauvy – Construction d'un pavillon provisoire dans le préau – Crédit d'étude complémentaire – Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 août 2023 (M. Vincent DAHER), et rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 (M. Thierry DEROBERT) | <u>p. 1498</u> |
| c) | 330-23.06
Arrêté
Fr. 150'000.-- | Etude – Rives du Voiret et Petit Voiret – Stabilisation/renaturation – Crédit d'étude – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 août 2023 (Mme Priscille DIA) | <u>p. 1501</u> |
| d) | M083-2023
Motion | Pour des rivières et nants plus sains – Protégeons nos cours d'eau, leur biotope et leur faune – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 août 2023 (Mme Priscille DIA) | <u>p. 1503</u> |

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

- e) **Vote** Examen et approbation des comptes 2022 de l'Association Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES) – Rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 (M. Thierry DEROBERT) **p. 1504**

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 9) Commission sociale et petite enfance, séance du 12 juin 2023, rapporteure Mme Monica DE VECCHI
- a) Présentation du fonctionnement et de l'organisation de la ludothèque par le comité de l'association **p. 1505**
 - b) Présentation du projet 2024 pour la ludothèque **p. 1506**
 - c) Divers
- 10) Commission de l'environnement et du développement durable, ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 13 juin 2023, rapporteur M. Vincent DAHER
- a) Plan Climat – volet réduction des gaz à effets de serre (GES) **p. 1506**
 - b) Divers
- 11) Commission des travaux, séance du 28 août 2023, rapporteur M. Vincent DAHER
Points d'informations sur différents gros travaux en cours **p. 1508**
- 12) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 août 2023, rapporteure Mme Priscille DIA
Divers
- 13) Commission des finances, séance du 30 août 2023, rapporteur M. Thierry DEROBERT
Divers
- 14) Commission de l'aménagement du territoire, séance du 31 août 2023, rapporteure Mme Kristine BEUN
- a) Rampes de Pont Rouge et Quidort - Mesures de circulation cantonales **p. 1510**
 - b) Acquisition d'une parcelle dans le secteur de l'Ancien-Puits **p. 1511**
 - c) Divers

POINTS FINAUX

- 15) Propositions individuelles et questions **p. 1512**
- 16) Prestation de serment de M. Flavio INNOCENTI (MCG), en remplacement de Mme Jeanne BENCKER, démissionnaire

CLÔTURE DE LA SEANCE

Questions du public au Conseil administratif

Annexe

* * * * *

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Mme Monod : bonsoir à toutes et tous. J'ai le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 14 septembre 2023. Je souhaite la bienvenue à Madame la Maire, Madame la Conseillère administrative, Monsieur le Conseiller administratif, Monsieur le Secrétaire général, Monsieur le Secrétaire général adjoint, Mesdames et Messieurs les chefs de service, Mesdames, Messieurs les membres de l'administration communale, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse et Mesdames et Messieurs du public.

J'excuse Mme Rosales, évidemment, MM. Colleoni, Daher et Haas, ainsi que Mme Zermatten.

POINTS INITIAUX**1) PRESTATION DE SERMENT DE MADAME FAYROUZ KASHEF (S), EN REMPLACEMENT DE MONSIEUR MATTHIEU JOTTERAND, DEMISSIONNAIRE**

Mme Monod : avant de passer à la prestation de serment à proprement parlé, je demande à notre Secrétaire, Mme Equey, de procéder à la lecture du courrier du service des votations, la lettre de démission de M. Jotterand ayant déjà été lue.

Mme Equey :

Lettre du service des votations et élections du 14 juillet 2023

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Monsieur Matthieu JOTTERAND du Conseil municipal de Lancy, nous vous prions de trouver ci-joint l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 juin 2023 relatif à l'élection de Mme Fayrouz KASHEF, qui accepte la fonction de conseillère municipale de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressée.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Liza LOMBARDI GAUTHIER
Cheffe de service »*

Mme Monod : j'invite Mme KASHEF à venir devant moi et vous tous à vous lever.

L'assemblée se lève.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Mme Monod : à la fin du texte que je vais prononcer, je vous inviterai à dire « je le jure » ou « je le promets » en levant la main droite.

« *Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Mme Kashef : je le promets.

L'assemblée applaudit.

Mme Monod : merci. Bienvenue au sein de ce Conseil.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Monod : le Bureau propose la lecture du point 14b), soit une partie du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire du 31 août, lors du traitement du point 7b), puisqu'il s'agit du même objet.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de passer à l'approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 JUIN 2023

Le procès-verbal est approuvé.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme Monod : nous pouvons noter que vous avez tous reçu le rapport d'activité 2022 du Bureau de médiation administrative, nous ne ferons pas lecture de ce courrier.

Nous avons reçu deux lettres de démission durant l'été, celle de Mme Bencker qui sera lue avant la prestation de serment de son remplaçant en fin de séance.

J'invite Mme Equey a donné lecture de la lettre de démission de Mme Rosales.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Mme Equey :

Lettre de démission de Mme Lucia Rosales du 20 juillet 2023

Démission du Conseil municipal pour le 31 août

Madame la Présidente du Conseil municipal,

Je suis au regret de vous communiquer ma démission du Conseil municipal de Lancy pour le 31 août.

En effet, à partir du 1^{er} septembre, j'assumerai un nouveau rôle professionnel qui ne me permettra malheureusement plus d'être suffisamment disponible pour honorer mon engagement politique communal.

Je remercie l'ensemble du Conseil municipal pour le travail accompli en commissions et lors des séances du Conseil municipal, ainsi que pour tous les échanges formels et informels que nous avons pu entretenir. Je mesure la chance d'avoir pu côtoyer des personnes d'expérience de tous bords politiques.

En vous souhaitant beaucoup de plaisir pour le reste de la législature, je vous adresse, Madame la Présidente du Conseil municipal, mes meilleures salutations.

Lucia Rosales Deshusses

Mme Monod : une dernière chose à vous communiquer, je vous rappelle qu'il y a le tournoi de football des élu-e-s le 8 octobre. Nous cherchons encore quelques volontaires pour compléter l'équipe qui s'est formée. Je vous invite à venir me voir à la fin de la séance.

5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mme Gachet : quelques informations en lien avec les activités et les différents événements sportifs qui vont avoir lieu prochainement. Vous avez dû recevoir en tant qu'habitant toute la plaquette d'information concernant les cours et les démonstrations qui ont été offertes à la population lancéenne par l'ensemble de nos associations sportives, dans le cadre de Tuttisports.

Afin de fêter la fin de cette semaine particulière, on a eu l'occasion de monter un événement avec deux associations, Lancy d'Autrefois et Le Lancéen, avec une rétrospective de l'activité sportive et de l'histoire des clubs à Lancy ; vous verrez qu'elle est riche et je vous invite tous et toutes à venir le vendredi 15 septembre à 18h30 à Marignac pour inaugurer cette exposition. Ensuite vous aurez quelques heures de repos puisque dès 14h00 on vous attend à Marignac pour pratiquer différents sports et il y aura une partie officielle à 17h00.

En parallèle, je vous rappelle qu'il y a un grand événement puisqu'il y a le 16^e de final de la Coupe suisse qui va permettre d'affronter le Lancy FC à Lugano, qui est une équipe de ligue nationale A. C'est une gageure pour nous de soutenir le club pour l'organisation de cet événement, c'est quand même un match important. Par rapport à cela, mais cela le club nous l'avait déjà transmis, il nous a mis 20 abonnements à disposition pour toute la saison pour vous permettre d'assister aux matchs qui ont lieu à Marignac. Vous pouvez les obtenir auprès de Mme Crisafulli.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Venez à Marignac pratiquer du sport, venez ensuite au match à 16h00 et ensuite venez de l'autre côté pour l'inauguration et la partie officielle de Lancy Tuttisports et Rétrosports.

Le dimanche, le Lancéen fête ses 60 ans d'activité et il organise à Marignac un brunch avec l'occasion de redécouvrir l'exposition.

Pour répondre à plusieurs interpellations, sachez que nous avons acquis 5 x 2 abonnements au Servette Football club. Nous sommes en train de préparer la communication, c'est destiné à la population, l'idée est de proposer systématiquement deux places à l'habitant qui viendra chercher un ticket pour un match et nous tiendrons une liste de manière à garantir une certaine équité par rapport aux personnes qui viendront les chercher. Le but étant que ce soit le premier servi qui puisse bénéficier de la place, mais qu'on puisse réguler quand même en termes d'équité la distribution de ces 10 places.

Je tenais aussi à féliciter un heureux papa, Mauro Martella, pour la naissance de sa fille, elle a deux mois et c'est toujours un grand bonheur. Bravo d'avoir eu le courage de venir ce soir puisque la nuit va probablement être difficile après. Toutes nos félicitations et bienvenue à ta fille !

L'assemblée applaudit.

Mme Moyard : vous trouverez sur CMNet la réponse à la motion sur le Télétravail. J'espère que vous êtes heureuses et heureux. Du fond de la réponse vous nous direz mais on a pu profiter de l'été et de l'arrivée, comme on vous l'avait dit, du chef de service des ressources humaines pour pouvoir enfin finaliser cette réponse. Le mois prochain, vous aurez la réponse à la motion sur les subventions qui était également en attente de traitement. C'est cela d'avoir pu renforcer le secrétariat général.

M. Bonfanti : deux informations. L'une concerne la Fête de l'Abeille et du Terroir qui aura lieu le samedi 23 septembre avec la remise du premier prix du Colibri. Je vous invite toutes et tous à nous rejoindre à cette fête.

La deuxième information concerne la réponse à la question écrite de M. Haas qui se trouve sur CMNet.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 095-2023 déposée par M. Christian Haas

« Nouveau cet été : les îlots de repos végétalisés »

Question 1 :

• Le choix des emplacements est-il vraiment pertinent ?

Par définition, des îlots de fraîcheur trouvent leur légitimité dans des zones de chaleur, soit des espaces sans végétation ou encore des espaces bétonnés et sans ombre. Or, constat fait in situ, tous ces édifices se trouvent à moins de 100 à 200 mètres d'espaces ombragés, voire de parcs publics ou de rues avec des bancs abrités par des arbres.

Réponse 1 :

L'implantation desdites installations a été fixée en relation avec des chemins de vie « entre logements et magasins ou/et poste » et autres services. Pour le surplus, l'évaluation a été complétée par l'étude menée par l'ATE « parcours des aînés-es » entre 2021 et 2022 sur mandat du Conseil administratif. Des chemins de vie, déplacement du lieu de domicile à un commerce,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

ont été identifiés pour le public senior qui ne comportaient pas de points d'arrêt et/ ou sans ombrage. Les îlots de fraîcheur peuvent ainsi apporter une réponse lors de ces cheminements leur permettant de faire une pause à l'ombre avant d'atteindre l'objectif de leur déplacement. Les publics concernés sont des aîné.es, pmr et femmes enceintes. Cette étude a donc permis de sensibiliser l'administration aux besoins de ces derniers. En outre, la définition des emplacements a été réalisée selon les données des cartes climatiques du SITG afin de définir les zones d'îlots de chaleur propices à l'accueil de ces infrastructures. Les emplacements ont ensuite été précisés selon une analyse fine de la présence d'ombrage sur ces lieux.

Question 2 :

- **Est-il prévu d'évaluer la pertinence des localisations actuelles ?**

Réponse 2 :

Il est prévu d'évaluer la pertinence et l'usage identifié afin de pérenniser un aménagement, étant précisé que lesdites infrastructures en place n'ont comme objectif que de tester le besoin et la pertinence au profit ou non d'aménagements définitifs adéquats.

Question 3 :

- **Le choix de ces structures est-il le plus opportun, pour ne pas dire le plus séduisant ?**

Réponse 3 :

Ces constructions ont été souhaitées « interpellantes » tout en étant sobres. Pour le surplus la végétation saisonnière apportera en sus d'une ombre naturelle, l'image du changement entre une place de parc et une petite oasis.

Question 4 :

- **Certes, le choix d'une entreprise lancelienne pour des constructions bois s'inscrit dans une politique cohérente, mais en comparaison par exemple avec les installations choisies par la Ville de Genève, qui a défini le choix final et la forme de ces constructions ?**

Réponse 4 :

La Ville de Lancy en coordination entre les services de l'aménagement du territoire (SAT), environnement (SE) et des affaires sociales et du logement (SASL) a conçu ces édicules afin qu'ils soient, entre autres, durables, adaptés à l'usage et végétalisables.

Question 5 :

- **Et évidemment, quel est le coût total de ce projet (construction, étude des emplacements, entretien des bacs, etc), relevant ici que nous avons bien compris que ces installations seraient potentiellement réutilisables.**

Réponse 5 :

Concernant les coûts, nous parlons de près de Fr. 90'000.-- comprenant étude, construction, et prototype compris. Étant précisé que l'entretien est assumé par le SE qui a abandonné certains massifs fleuris au profit de ces oasis fleuries.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023Question 6:

- **Comment et où est prévu le stockage hivernal ?**

Réponse 6:

Lesdites constructions ont été conçues pour être stockées et superposées comme des palettes et cadres des CFF et maintenues au sec dans les dépôts du SE.

Question 7:

- **Une ambiguïté également : tous les emplacements choisis ont supprimé des places de stationnement, a priori 2 par installation. Or, si l'on veut développer la mobilité urbaine (cf toujours la présentation du 13 juin), est-ce le bon choix d'empêcher le stationnement de véhicules dans des zones ou justement, le transbordement avec un tram ou un bus ou le déplacement directement à vélo pour terminer son trajet semble parfaitement adapté ?**

Réponse 7:

Le choix des emplacements et la suppression de stationnement y relative ont été opérés de concert afin de gêner le moins possible la population locale. À rappeler que ces îlots de repos sont temporaires et que le stationnement impacté sera à nouveau disponible dès l'automne prochain.

Proposition 8:

Conscient de la torpeur estivale qui s'installe et de la volonté d'apporter un regard constructif sur cette mesure, un bilan global à l'échéance du mois d'octobre serait idéal.

Réponse 8:

Nous ne manquerons pas d'effectuer un retour de cette expérience auprès de la commission de l'aménagement du territoire au mois de novembre.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS**7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

- a) **Construction d'un nouveau bâtiment regroupant un logement pour concierge et une salle polyvalente – Périmètre de l'école du Plateau, parcelle 114 – Crédit d'étude (Fr. 280'000.--) (332-23.09)**
- =====

Mme Moyard : vous avez la proposition d'un crédit d'étude pour un montant de Fr. 280'000.— qui devrait nous permettre d'étudier, comme son nom l'indique, un nouveau bâtiment sur la

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

parcelle située juste à côté de l'école du Plateau, où se trouve aujourd'hui une vieille villa qui a besoin soit d'être très chèrement et très complètement rénovée, soit – et c'est plutôt l'option qui a été choisie – d'être démolie et reconstruite, de manière à y faire quelque chose de plus ambitieux que ce qui était initialement prévu ; c'est-à-dire à la fois le logement d'un ou d'une concierge comme c'est la politique à Lancy, parce que nous croyons dans la proximité et dans le travail sur le terrain qui est fait par les concierges, et le fait d'avoir une entreprise de nettoyage – ce que nous ne faisons pas – ou même d'avoir un ou une concierge qui travaille dans une école, mais n'y habite pas, ne produit pas du tout le même effet, la même qualité et donc nous continuons dans la politique qui est celle de la Ville de Lancy depuis des décennies en fournissant ce logement.

Ce qui est intéressant dans ce projet, c'est de fournir également une petite salle polyvalente qui puisse être soumise à la location, comme nous en avons déjà un certain nombre, mais on pourrait en avoir bien plus tant les demandes sont importantes de la part de la population pour organiser conférences, anniversaires, fêtes, etc. Et donc ce projet est intéressant non seulement parce que nous avons lancé un concours d'architecte, un lauréat a été désigné, et il s'agit maintenant de développer via le crédit d'étude le projet. Le projet lauréat est extrêmement intéressant en ayant quelque chose à la fois souple, léger, aux dernières normes et ambitions environnementales et en maximisant les potentialités de la parcelle en termes constructifs, en ayant un logement de concierge au 1^{er} étage, et une salle polyvalente au rez-de-chaussée, le tout bien organisé avec l'école.

Le Conseil administratif vous soumet ce crédit et espère votre entrée en matière pour un renvoi en Commission des travaux et également en Commission des finances, étant donné que l'intention qui avait été initialement chiffrée est plus faible que le montant qui vous est demandé, en raison du fait que le projet s'est passablement complexifié, au départ on parlait d'un projet très différent quand le budget des investissements a été préparé il y a de cela plus d'une année.

M. Dérobert : vous m'entendrez beaucoup parler ce soir sur tout ce qui est crédit d'étude.

En effet, j'ai quelques soucis avec les sous que l'on dépense dans nos crédits d'étude. Je vais commencer tout de suite, comme cela je ne vous ferai par quatre fois le calcul pendant toute la soirée.

Fr. 280'000.— sur un crédit d'étude, un crédit d'étude normalement c'est jusqu'à un projet, à peu de chose près le projet apparemment on l'a déjà, on a organisé un concours d'architecte. Quelque part, on a déjà fait via le concours d'architecte, un crédit d'étude qui nous dit : voilà ce que l'on pourrait faire, c'est ce qu'on demande à peu près à une étude.

Aujourd'hui, le crédit d'étude, dans ce qu'on nous présente régulièrement, va jusqu'à la dépose de l'autorisation de construire, soit pourquoi pas. Mais ce n'est nullement ce qu'on appelle en architecture un crédit d'étude. Un crédit d'étude, c'est étudier quelque chose, savoir ce que l'on pourrait en faire, avoir un avant-projet et un projet. Un projet c'est 20% du mandat global d'un architecte, soit.

Aujourd'hui on nous demande Fr. 280'000.--, je ne pense pas que c'est 20%, on va dire que cela va jusqu'à l'autorisation de construire. Donc Fr. 280'000.--, cela veut dire si on va jusqu'à 50% du mandat de l'architecte, qu'on est à Fr. 560'000.— sur la totalité du projet. Tout cela pour étudier quelque chose où finalement on aura déposé une autorisation de construire, parce que c'est à peu près cela.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

J'en ai un peu marre qu'on dépense des frais, osons le terme, monstrueux, via des architectes pour étudier quelque chose sur lequel on n'a pas grand mot à dire puisqu'à la fin on a une autorisation de construire qui a été déposée et qu'il est un peu tard pour revenir en arrière.

J'ai un peu de peine à vouloir entrer en matière sur Fr. 280'000.— pour un crédit d'étude, qui se base sur poursuivre quelque chose sur un concours d'architecture - dont, excusez-moi, je n'avais pas connaissance, je ne sais pas comment il a été financé -, qui pour moi est déjà une étude, parce qu'un concours d'architecte aboutit à une étude. Lorsqu'un architecte propose quelque chose, quand on fait un concours, il ne propose pas quelque chose complètement impossible, il s'est renseigné sur les normes, savoir s'il a le droit de poser son bâtiment à tel endroit, de telle manière, l'ensemble du cahier des charges a déjà été fourni, etc.

J'ai un peu de peine et j'entre directement frontalement dans la chose parce que ce soir vous aurez l'occasion de m'entendre plusieurs fois à ce sujet. J'ai un peu de peine à dépenser déjà Fr. 280'000.— sur quelque chose qui a déjà été financé par un concours d'architecte, qu'on a déjà valorisé parce que le vainqueur a déjà gagné quelque chose. Et on continue à dépenser, donc il aura déjà gagné un prix, on met Fr. 280'000.— de plus sur un projet qui vaudrait Fr. 560'000.— si on va jusqu'à l'autorisation de construire, ce sur quoi je ne suis toujours pas d'accord, qui pourrait représenter 15%, on va arrondir à 20, pour plus de facilité, donc Fr. 3 millions de construction.

J'ai un peu de peine à aller de l'avant sur quelque chose qui n'est pas viable, où on engraisse des architectes et Dieu sait s'il y a des architectes qui aimeraient gagner mieux leur vie. Je pense qu'à Lancy on est très généreux avec eux. Donc, je n'entrerai pas en matière sur la chose et j'attendrai que ce soit un peu plus clair quand on nous présente des crédits d'étude.

Mme Moyard : brièvement plusieurs choses. J'ai cru comprendre que le souci que vous développez, je vous ai déjà entendu développer ces propos, je vous ai déjà répondu, quand on était en commission, sur les différents points, je vais le refaire.

Il n'y a pas besoin de faire des calculs sur le montant total des travaux, il n'y a qu'à lire le début du point 3. Donc, effectivement l'estimation du coût des travaux, comme il est écrit, c'est Fr. 2 millions.

Ensuite, de deux choses l'une. En début de législature, plusieurs fois, je suis venue personnellement me faire ramasser, à relativement juste titre d'ailleurs, sur des crédits de construction ou des crédits complémentaires ou des clôtures de crédits qui étaient plus élevés que ce qui avait été initialement prévu, via le crédit d'étude, ou en cas de crédits complémentaires par le crédit de base. Et souvent la raison de cela, je me suis interrogée parce qu'a priori si on a une autorisation de dépense, après on s'y tient – j'ai appris qu'effectivement il n'y a jamais rien de très simple dans les travaux, certes, surtout avec la période qu'on a vécue, avec le confinement, la hausse des matériaux, etc. mais surtout, et cela répond à la question, on déposait des crédits de construction quand effectivement tout n'était pas encore très finalisé, quand on avait un projet qui paraissait tenir la route, comme cela, sur papier, on n'était pas aller en autorisation, donc quand on avait des services préavisateurs qui demandaient de modifier toute une série de choses et qu'on devait le faire, cela voulait dire des mandataires qui allaient travailler sur des éléments supplémentaires, des fois des constructions supplémentaires qui allaient devoir être faites par les différentes entreprises. On chiffrait au mieux de la conscience du service des travaux, combien on pensait que chacun des éléments allait coûter, et on était très régulièrement, pour différentes raisons, en-dessous de ce qui rentrait ensuite des soumissions. Effectivement, j'ai décidé, en accord avec le Conseil administratif, pour pouvoir être plus sûre des chiffres que je vous apporte en crédit de construction, pour mieux respecter la sincérité budgétaire et arrêter de devoir déposer des crédits complémentaires ou venir expliquer des dépassements importants, que les crédits de

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

construction étaient déposés a priori quand c'est possible sur la base d'une autorisation délivrée et surtout avec un retour de soumission à hauteur de 80% de manière à éviter les mauvaises surprises.

Alors, on peut dire : vous avez trop étudié, du coup on ne peut plus dire non. Non, vous pouvez toujours dire non, étudier et demander l'APA ou une DD ne fait pas une différence absolument phénoménale. Par contre ce qui fait une grande différence, c'est dans la précision du montant qui est demandé. Sincèrement je pense que c'est un bien meilleur gage de qualité pour votre Conseil, donc honnêtement je suis un peu étonnée de vos propos, j'espère qu'ils restent les vôtres, c'est votre droit le plus strict, mais pas ceux de l'ensemble de votre Conseil.

D'autre part, à la question de savoir comment le concours a été financé, s'il ne l'a pas été sur un crédit, c'est qu'il l'a été par les frais de fonctionnement, avec des montants tout à fait raisonnables et même assez faibles pour tout dire.

La dernière chose, il ne faut pas oublier le travail qu'il y a, pas seulement des architectes – parce que je sais bien que vous faites une fixation là-dessus, mais il y a également l'ensemble des autres mandataires, plus ou moins spécialisés suivant les autres phases d'honoraires que vous avez, suivant la difficulté d'un projet.

On peut reprendre, si vous le souhaitez M. Dérobert, si vous revenez siéger à la Commission des travaux, cette question de principe. Sincèrement moi je défends le fait qu'on vous présente un projet qui tienne la route, mais on ne peut pas à la fois nous dire, comme cela a été par le passé : vous estimez comme des singes, et quand on se donne les moyens d'estimer correctement, nous dire qu'on a trop étudié pour fournir une estimation, à un moment il faut choisir, le Conseil administratif a choisi pour sa part.

M. Dérobert : j'entends bien tout ce que vous dites. Fr. 3 millions de projet global, faisons simple 20% sur un projet global d'architecte, Fr. 2 millions c'est encore mieux sur un projet. Un architecte devrait prendre environ 14% sur Fr. 2 millions sur sa globalité de son mandat, de ses honoraires, 14% de Fr. 2 millions, cela fait Fr. 280'000.--, c'est exactement ce qu'on nous demande pour un crédit d'étude, juste un crédit d'étude.

Un crédit d'étude va au maximum même si vous voulez être précise, j'entends bien votre volonté d'être précise et d'arriver jusqu'à l'autorisation de construire, l'autorisation de construire en termes SIA c'est 35% du mandat. Très bien. Donc ces Fr. 280'000.— on devrait les diviser par 35 et faire x 100, mais à un moment donné on devrait arriver à Fr. 560'000.— d'honoraires sur l'ensemble pour l'architecte, sur un projet à Fr. 2 millions, un quart du projet, excusez-moi de m'étouffer de la chose.

J'entends bien qu'on demande à l'administration d'avoir des chiffres un peu plus précis et que vous alliez un peu plus loin, d'accord vous demandez des soumissions, mais les soumissions ce ne sont toujours pas encore l'autorisation de construire.

Il faut juste un peu voir ce qu'on fait et, excusez-moi cela fait des années que je suis conseiller municipal dans différentes communes et je me suis toujours étouffé avec les crédits d'architecte, mais là c'est le pompon ! Je veux dire qu'on en est à des chiffres qui sont complètement démesurés.

Donc, je ne comprends pas comment on peut avoir Fr. 280'000.— sur un crédit d'étude dont nous avons déjà financé une partie puisque le projet a déjà été fait, ce n'est pas l'avant-projet, c'est déjà le projet, sur les honoraires SIA. L

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Le projet c'est 20%, donc de 20% à 35 pour aller à l'autorisation de construire il devrait rester 15%. Non, on est à l'entier de la somme pour ce crédit d'étude, donc excusez-moi de ne pas comprendre mais j'en ai marre de dilapider l'argent du contribuable sur des choses qui sont hyper coûteuses.

A un moment donné, il faut juste qu'on se rende compte de la chose, oui il y a un peu d'émotionnel, mais honnêtement faisons le travail du Conseil municipal, regardons un petit peu ce que l'on vote, parce que c'est bien d'engraisser et dire que l'on doit réduire les frais à d'autres endroits et je suis le premier à le dire, mais arrêtons d'engraisser où il n'y a pas de raisons d'engraisser.

Mme Monod : merci M. Dérobert. Je crois qu'on a tous bien compris votre point de vue, je vous remercie d'avoir exercé nos capacités en calcul mental. Je pense que ce point pourra, si votre Conseil le décide, peut-être être discuté en commission. Je vous propose de passer au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 23 oui, 6 non, 2 abstentions.

Mme Monod : nous allons passer à la discussion immédiate ou au renvoi en commission. Le Bureau suit la proposition du Conseil administratif pour un renvoi en Commission des travaux et des finances. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter en une fois un renvoi dans les deux commissions.

Le renvoi à la Commission des travaux, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

b) Acquisition de la parcelle 619 – Crédit d'investissement (Fr. 3'010'000.--) (333-23.09)
=====

M. Bonfanti :

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Ce projet d'acquisition de la parcelle 619 située à l'Ancien-Puits a été présenté en information à la dernière séance de Commission de l'aménagement du territoire. Elle se situe précisément au 68, route du Pont-Butin. Elle est propriété de la famille Nimis depuis 2009. La bâtisse remonte à 1935 et la parcelle fait 1087 m² dégageant des droits à bâtir théorique de 1304 m² avec un indice d'utilisation du sol de 1,2. Les deux baux permettent des recettes annuelles de Fr. 43'800.--.

Ce projet d'acquisition est une opportunité dans une vision à la fois prospective et stratégique dans une zone de développement qui évoluera ces prochaines années.

Il s'agit ainsi de vous proposer une parcelle qui dégagera des droits à bâtir lors de l'élaboration d'un PLQ que vous préaviserez dans quelques années. Ces potentiels droits à bâtir permettront à la Ville de Lancy de proposer des logements à un prix abordable aux Lancéennes et aux Lancéens.

Pour le Conseil administratif, il est fondamental d'acquérir des parcelles dans les zones de développement afin de proposer des logements, mais aussi pour avoir un poids plus important lors des discussions avec les autres propriétaires de parcelles lors de l'élaboration des plans localisés de quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Cette opportunité d'acquisition est le résultat de plusieurs mois de négociation réalisé par le service de l'aménagement du territoire et les propriétaires actuels de la parcelle. Il s'agit donc bien d'un achat de gré à gré avec les propriétaires pour acquérir cette parcelle.

La particularité de cette acquisition est qu'elle doit se faire en activant la clause d'urgence (art. 32 de la LAC et 79 de la Constitution genevoise). En effet, les propriétaires souhaitent vendre la parcelle le plus rapidement possible pour acquérir un autre bien. Ils ont donc besoin d'un acompte de Fr. 200'000.-- que nous devons verser sur le compte du notaire si vous acceptez cette acquisition.

Le service des affaires communales (SAFCO) a validé l'activation de la clause d'urgence et l'Office cantonal du logement et de la planification foncière a suivi l'ensemble de la procédure visant à cette acquisition (OCLPF).

Le Conseil administratif vous propose ainsi de faire un très bel accueil à ce projet de délibération visant l'acquisition de la parcelle 619 avec l'activation de la clause d'urgence comme la loi le permet et un vote sur le siège ce soir.

Mme Monod : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière auquel je vais prendre part puisqu'il s'agit d'un vote à la majorité qualifiée.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : le Bureau propose d'accéder à la demande de discussion immédiate. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter sur cette proposition.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : je vous propose de passer maintenant à la lecture du rapport de commission du point 14b) de notre ordre du jour, soit la partie du rapport de Commission de l'aménagement du territoire qui traite de cet objet.

14b) Acquisition d'une parcelle dans le secteur de l'Ancien-Puits

Mme Beun présente le sujet : la parcelle 619 se trouve dans le PLQ en cours d'élaboration, dans le secteur de l'Ancien-Puits. C'est une démarche proactive dans ce secteur (cf. motion 039-2021). Cependant, il y a encore des négociations en cours sur deux autres parcelles : 1692 et 618.

Sur la parcelle 619 se trouve une bâtisse rénovée régulièrement qui possède deux baux et qui est sans valeur au RAC. Les deux baux récupérés donneront une recette.

Cette acquisition coûtera Fr. 2'900'000.— et 1304 m2 SBP (à minima) seront à développer (pour un IUS de 1,2). La Commune était en concurrence avec un promoteur sur cette parcelle : le propriétaire a donc préféré nous la vendre.

La position de cette parcelle permettrait une mise à réseau des jardins pour assurer une perméabilité dans le secteur et le maintien des arbres et de la végétation.

Cependant il y aura activation de la clause d'urgence car les vendeurs doivent sécuriser leur future acquisition par acompte.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

M. Dérobert : j'aimerais avoir une précision quant à la parcelle 618, elle est prévue en cession gratuite à la Ville de Lancy, où en est-on dans les discussions, est-ce qu'on a avancé, est-ce que c'est juste une prévision, un vœu pieu ou est-ce que c'est à moitié une certitude ou une certitude totale ?

M. Bonfanti : les discussions avec la FPLC sont bonnes, l'objectif est que la FPLC puisse acquérir la parcelle 618, en détenir les droits à bâtir et nous reverser cette parcelle, dénudée de droits à bâtir, que nous pourrions ensuite garder pour en faire une centralité de quartier et prévoir, sans doute dans quelques années, une programmation de type socio-culturel.

M. Dérobert : pour une fois je ne suis pas totalement opposé à l'acquisition d'une parcelle, ceux qui me connaissent depuis quelques années savent que c'est assez rare, mais je m'enquiers de la chose. Je pense que c'est bien si on a une urgence de poser quelques questions avant de dépenser quelques centaines de milliers de francs, c'est normal que l'on s'en enquiert.

Cela voudrait dire que sur la parcelle 618, on garderait le bâtiment existant tel qu'il est et que la parcelle 619 ne serait pas exploitable pour une construction, on est d'accord ? Elle est un peu petite pour construire un immeuble dessus ?

M. Bonfanti : je veux bien réexpliquer les considérations par rapport à un plan localisé de quartier. Je vous rappelle que les droits à bâtir d'une parcelle peuvent se projeter sur d'autres parties du plan localisé de quartier. L'objectif est de pouvoir acheter cette parcelle et sans doute construire ailleurs dans le périmètre du PLQ ou de construire là, c'est l'image directrice du PLQ qui nous le dira mais cette image, actuellement, n'existe pas.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter la clause d'urgence.

La clause d'urgence est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : nous passons maintenant au vote de l'objet.

Vu la décision de Mme et M. NIMIS de vendre à la Ville de Lancy leur parcelle 619, sise route du Pont-Butin 68 ;

Vu la motion 039/2021 intitulée « Pour la création de logements abordables par une politique active d'acquisitions foncières », acceptée par le Conseil municipal le 30 septembre 2021 ;

Vu les besoins croissants des Lancéen-nes de disposer de logements à prix abordable ;

Vu la volonté de la Ville de Lancy de contribuer aux objectifs de qualité urbaine portés par ses politiques publiques ;

Vu l'intérêt pour la Ville de Lancy de pouvoir planifier un développement urbain maîtrisé passant notamment par la propriété foncière ;

Vu l'opportunité pour la Ville de Lancy de garantir la création d'équipements publics dans ce secteur ;

Vu l'opportunité que représente cette acquisition pour la future construction de logements d'utilité publique par la Ville de Lancy par la réalisation de droits à bâtir ainsi constitués, ou de leur mise en droit de superficie auprès de coopératives d'habitations ou de fondations immobilières de droit public ;

Vu l'article 30, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la parcelle 619, sise route du Pont-Butin 68, propriété de Mme et M. NIMIS, pour un montant de Fr. 3'010'000.— selon le projet d'acte établi par Me MICHEL, de l'étude WDBM,*
2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 3'010'000.— en vue de cette acquisition.*
Ce crédit se compose de :
 - a) *Un montant de Fr. 2'900'000.—pour l'acquisition de la parcelle*
 - b) *Un montant de Fr. 110'000.—pour les frais d'acte et autres droits*
3. *De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 directement à l'actif du bilan, dans le patrimoine financier,*
4. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous les actes y relatifs,*
5. *De munir cette délibération de la clause d'urgence, dont les motifs sont explicités dans l'exposé des motifs.*

L'arrêté 333-23.09 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Acquisition de la parcelle 1692 – Crédit d'investissement (Fr. 2'231'800.--) (334-23.09)
=====

M. Bonfanti :

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Il s'agit d'un projet d'acquisition d'une parcelle (la 1692) située à l'Ancien-Puits également. Cette parcelle de 1003 m² a été estimée à une valeur de Fr. 2'146'800.-- pour une sollicitation de crédit à hauteur de Fr. 2'231'800.--.

Les arguments pour l'achat de cette parcelle sont exactement identiques que pour l'acquisition de la parcelle 619 à savoir avec une parcelle qui développera des droits à bâtir dans quelques années permettant à la Ville de Lancy de réaliser des logements.

L'acquisition de cette parcelle n'était pas une urgence au regard de la loi, le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil également à cette délibération et de la renvoyer à la Commission de l'aménagement du territoire mais aussi aux Finances car on dépasse le crédit lié à l'achat de parcelles.

Mme Monod : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Mme Monod : nous allons traiter maintenant de la discussion immédiate ou du renvoi en commission. Le Bureau propose de suivre la demande du Conseil administratif de renvoyer en Commission de l'aménagement du territoire et des Finances.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puis à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Etude urbaine Masterplan Marbriers – Crédit d'investissement (Fr. 200'000.--)
(335-23.09)**

=====

M. Bonfanti :

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,

Cette délibération a pour objet un crédit destiné à une étude urbaine et l'élaboration d'un masterplan dans le quartier des Marbriers au Petit-Lancy. Pour rappel, un masterplan est un outil d'urbanisme clarifiant les orientations stratégiques d'aménagement pour un secteur délimité afin d'y assurer une cohérence des actions publiques et privées sur un laps de temps donné.

Le quartier des Marbriers a fortement muté ces trente dernières années avec l'adoption d'un Plan directeur de quartier en 2007. Depuis quelques années, il a été observé que certains besoins au profit de la population n'étaient pas réalisés. Il s'agit ainsi d'avoir une vision plus fine de ce périmètre et de repenser les images directrices de ce quartier pour le repenser et répondre ainsi à plusieurs enjeux inscrits dans le PDcom voté en juin dernier par votre Conseil et aussi répondre aux remarques de nombreuses habitantes et nombreux habitants du quartier.

Le Conseil administratif vous propose de faire un bon accueil à cette démarche en renvoyant cette délibération en Commission de l'aménagement du territoire.

M. Mayer : le groupe des Vertes et des Verts remercie le Conseil administratif de la soumission de ce projet de crédit d'investissement. Nous partageons effectivement les constats qui sont dans l'exposé des motifs, je cite notamment l'absence d'espaces publics structurants, une trop faible présence d'activités par rapport au nombre croissant de logements et une coupure importante induite par la route cantonale de St-Georges.

Nous apprécions également la prise en compte des remarques qui ont été faites pendant la consultation de Mosaïque urbaine sur le PDCom.

En sus, je souhaiterais ajouter qu'en étant moi-même habitant de ce quartier, je constate que s'il y a une dizaine d'années des nouvelles familles sont arrivées, leurs enfants ont grandi et il y a une nécessité absolue d'avoir une politique de quartier qui soit agréable à vivre parce qu'il y a un potentiel relativement explosif dû au manque de cohésion sociale, qui est un constat personnel, qu'on rencontre actuellement dans ce quartier, avec des populations qui sont en train d'arriver à des âges où dans certains autres quartiers cela a fait certains dégâts.

Pour cela, le groupe des Verts entrera en matière sur ce projet et vous remercie de le proposer.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

M. Vergain : le groupe PDC-VL félicite les administrations communales et cantonales dans leur recherche d'un réseau cyclable cohérent. Avoir des axes qui se rejoignent et permettent aux cyclistes et aux piétons de rejoindre les différents lieux de la manière la plus sereine possible est particulièrement important. Autant au niveau cantonal, ce projet est une très bonne chose, autant au niveau communal et par conséquent au niveau local, comme vient de le dire M. Mayer, ces aménagements et traversées peuvent avoir des conséquences importantes, voire désastreuses, sur la vie des habitants.

Nous votons favorablement cette entrée en matière pour le principe de fond, mais nous demandons expressément qu'une vraie concertation avec la population soit menée et qu'aucun axe ne vienne traverser des zones paisibles de quartier. Nous attendons que ces axes soient pensés en bordure des zones d'habitation, dans des flux qui s'intègrent dans les maillages existants.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter maintenant sur l'entrée en matière de cet objet.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Monod : le Bureau propose également un renvoi en Commission de l'aménagement du territoire.

Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter ce renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

**e) Boucllement des crédits d'engagement pour divers chantiers terminés 2023
(336-23.09)**

=====

Mme Gachet : il s'agit d'un message qui nous permettra de boucler sept objets. Ce sont des crédits d'investissement qui ont été lancés entre 2013 et 2015 et que nous avons le plaisir de pouvoir finaliser maintenant.

A la lecture du message, vous verrez que cela concerne deux collecteurs, l'aménagement de la place du 1^{er}-Août, l'entrée du Cimetière, la réfection de la route des Jeunes, l'aménagement du périmètre de la Chapelle, une mise en séparatif. Ces six objets font état d'un non-dépensé, par contre il y a un objet qui relève d'un dépassement assez important concernant l'aménagement de l'esplanade de Compostelle.

Vous avez le résumé sur la dernière page, et on se fera un plaisir de vous l'expliquer si vous acceptez son entrée en matière et son renvoi en Commission des finances.

Mme Bonvin Bonfanti : les Verts et les Vertes sont évidemment pour le renvoi de ce sujet en Commission des finances, mais souhaitent toutefois s'assurer la présence d'un professionnel des travaux externe ou interne qui connaisse bien ces sujets. Sachant que cela date d'il y a 10 ans, on voulait juste être sûr qu'on puisse discuter avec quelqu'un qui maîtrise bien le sujet.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Mme Monod : le Bureau propose également un renvoi en Commission des finances. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission des finances est accepté à l'unanimité, soit par 31 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme Moyard : Madame la Conseillère municipale, ce qui vous intéresse particulièrement, c'est j'imagine le dossier qui est en dépassement, ou c'est l'ensemble. On a justement facilité les choses en indiquant en sept points les raisons du dépassement. Le collaborateur qui était en charge de ce dossier ne travaille plus dans l'administration, donc je vais avoir de la peine à le faire venir. Donc, j'aurais besoin que vous m'indiquiez – mais vous pouvez le faire hors séance - si les éléments qui sont donnés, qui peuvent ensuite vous être expliqués un peu plus en détail, et s'ils ne sont vraiment pas suffisants par rapport à vos souhaits. Parce que c'est vrai que l'objectif de ces clôtures de crédits faits par le SFI, c'est justement de vous donner de manière synthétique les éléments importants, à savoir le montant du crédit sollicité, le montant des dépenses et les raisons de la différence. Pour être sûre de pouvoir amplement répondre à votre demande, il faudrait que je sois sûre de comprendre qu'elle est l'ampleur des éléments supplémentaires que vous souhaitez par rapport à ce qui est indiqué.

M. Fischer : cela a été voté avec la demande de Mme Bonvin Bonfanti, je ne vois pas pourquoi on revient là-dessus, avec des explications et tergiversations. Mme Moyard viendra avec la personne qu'elle estime nécessaire. On a demandé qu'une personne vienne, point. Il n'y a pas de discussion à avoir. Je ne vois pas pourquoi on discute de cela, Mme Moyard est assez grande pour faire venir un employé, ou une personne qui a la mémoire sur ces dossiers, et c'est elle qui est en charge de trouver la bonne personne.

Mme Monod : si j'ai bien compris, dans l'intervention de Mme Bonvin Bonfanti, elle évoquait le fait de faire venir quelqu'un qui avait assisté aux travaux et Mme Moyard, par son intervention, toujours selon ma compréhension, signalait que cette personne ne travaillait plus à l'administration. En effet, comme vous l'avez souligné, nous espérons que Mme Moyard pourra trouver quelqu'un qui puisse répondre à d'éventuelles questions des commissaires lors de cette commission.

RAPPORTS DE COMMISSION**8) DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- a) **Voirie de Lancy – Mise aux normes du dépôt – Crédit d'étude (Fr. 147'000.--) (328-23.06) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 août 2023 (M. Vincent DAHER) et rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

M. Fischer, en l'absence de M. Daher, présente le sujet : Mme Moyard indique que le crédit d'étude de Fr. 147'000.— fait suite à l'un des premiers crédits qu'elle a défendus en juin 2020. Un audit sécurité incendie avait été réalisé dans ce cadre. Elle précise que le dépôt historique de la voirie est un bâtiment particulier qui a été construit aux normes de 1987. L'audit sécurité incendie a relevé plusieurs éléments qui devaient être mis en conformité puisque les normes de l'époque sont devenues obsolètes. L'administration a donc décidé de reporter le crédit d'investissement sur l'agrandissement de la mezzanine pour procéder à une remise aux normes

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

d'un certain nombre d'éléments afin de garantir la sécurité de l'ensemble des collaborateurs du service de l'environnement qui utilisent ce bâtiment.

Une conseillère municipale précise que le groupe Les Vert.e.s estime qu'il est nécessaire pour la sécurité des personnes qui travaillent dans ce dépôt d'aller de l'avant.

M. Hasler explique que le but du crédit consiste à évaluer les mesures à entreprendre pour mettre le dépôt aux normes d'aujourd'hui. L'administration ne pouvait pas apporter de réponse à ce sujet pour le moment, raison pour laquelle tous les projets y relatifs qui sont en cours ont été stoppés. Le crédit d'étude présenté permettra de donner une proportionnalité et de connaître les tenants et aboutissants du projet pour éviter que des éléments ne ressortent après coup.

La commission approuve à l'unanimité le crédit d'étude de Fr. 147'000.— pour la mise aux normes du dépôt de la voirie de Lancy.

M. Dérobert présente le sujet : M. Ferraton est responsable ad intérim du service des travaux et de l'énergie jusqu'à la fin d'année. Il présente le projet : mise aux normes du dépôt de voirie au 12, chemin Gérard-de-Ternier.

Le but est de définir les mesures nécessaires, organiser des appels d'offres et faire des propositions basées sur les devis. Un crédit d'étude de Fr. 146'698.-- TTC a été demandé. Le bâtiment appartient à la Commune mais le terrain est sous DDP avec la Fondation de l'Arquebuse jusqu'en 2055. Ce dépôt, datant de 1987, est le dépôt principal du service de l'environnement et abrite environ 80 personnes. Après quelques rénovations au fil des ans, un audit en 2021 a révélé d'importantes mises aux normes nécessaires en matière de sécurité.

Une série de problèmes sécuritaires a été identifiée, notamment en matière d'incendie et d'évacuation. En conséquence, un programme de mise en sécurité a été initié, avec un budget initial de Fr. 110'000.--. Cependant, ce budget a été dépassé, avec des dépenses doublant ce montant. Les principaux domaines d'intervention pour le crédit d'étude comprennent : les sorties de secours, la ventilation, la protection contre les incendies, l'installation électrique et le chauffage.

Ce projet vise donc à assurer la sécurité des personnes travaillant sur ce site et à répondre aux normes en vigueur.

Un commissaire est interpellé par la phase de travaux effectuée sans demande d'APA et s'inquiète de savoir quelles seraient les coûts d'une relocalisation des 80 employés en cas de travaux.

Un autre commissaire exprime son étonnement face à cette situation mettant en danger la sécurité des employés communaux à tel point qu'il faille voter un crédit en urgence. Il pense notamment que ces travaux auraient pu être planifiés et inscrits au budget. Il lui est répondu par le chef de service que les bâtiments sont construits selon les normes de leur époque et qu'ils ne deviennent illégaux que si des modifications sont apportées sans remise aux normes. Il a souligné que la sécurité est une priorité, mais que la question est de savoir si la Commune continuera d'exploiter ce bâtiment vieux de plus de 30 ans.

Suite aux réponses de M. Ferraton et de M. Hasler qui participe aussi à la séance, l'urgence n'apparaît pas au commissaire et il serait donc possible de planifier ces travaux et de les inscrire au budget 2024. La magistrate répond que cela permettrait de gagner du temps. Ce à quoi le commissaire lui répond qu'il est devenu une tradition de venir avec des crédits extraordinaires

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

qui font ainsi gonfler le budget de l'année en cours posant des problèmes de planification et de respect de ce dernier.

Un commissaire aborde ensuite le montant des honoraires ainsi que la planification des travaux. Dans le cas précis, le crédit d'étude donne le mandat à l'architecte de déposer la demande d'autorisation de construire et ce ne sera qu'à ce moment que le Conseil municipal pourra à nouveau se prononcer ou non sur la poursuite des travaux. Ce commissaire souligne qu'il sera alors impossible de revenir en arrière pour étudier d'autres options et que le Conseil municipal sera alors pris en otage sur les options qui lui resteraient. Il lui est alors répondu que ce projet aura des retours devant les commissions avant l'aboutissement de l'étude permettant ainsi aux commissions de prendre position sur le projet.

La fin de la discussion porte sur l'implication et la surveillance des architectes et chefs de projet de la commune sur cet ouvrage ce à quoi, il nous est assuré que le personnel de la ville ne ferait pas d'étude parallèle mais suivrait bien l'avancée du projet.

L'objet est porté au vote par 9 voix pour et une abstention, le crédit d'étude de Fr. 147'000.-- pour la mise aux normes du bâtiment de la voirie est accepté par la commission.

M. Dérobert : ayant relaté mes propos, vous l'aurez compris, durant la commission, je ne vais pas m'étendre sur la chose, mais je m'étonnerai toujours de ce que j'ai déjà dit au premier point et que j'ai rapporté durant mon rapport.

Mme Bonvin Bonfanti : les Verts et les Vertes vont voter ce crédit d'étude, il me semble évident que des travaux de mise aux normes doivent être réalisés. Par contre on regrette que la Commune ait manqué à son devoir d'exemplarité en ne procédant pas à des demandes d'autorisation lors de la réalisation des différents travaux précédents.

Mme Moyard : pour répondre à Mme Bonvin Bonfanti, je partage tout à fait son sentiment. Je ne sais pas encore pendant combien d'années je vais m'occuper de récupérer différents dossiers qui ont été lancés de manières diverses et variées par le passé, mais c'est mon rôle de prendre les coups.

Par rapport à M. Dérobert, comme je n'aime pas le comique de répétition je m'en tiendrai là.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de passer au vote de l'arrêté.

Vu les transformations successives que le dépôt de la voirie a subies depuis sa construction afin de répondre aux exigences du service de l'environnement ;

Vu qu'un audit de sécurité incendie a été réalisé et a identifié des écarts par rapport aux normes actuelles ;

Vu que ce crédit d'étude permettra le financement des prestations des mandataires, la réalisation des études du projet définitif et la requête en autorisation de construire ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 28 août 2023 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 147'000.-- destiné à la mise aux normes du dépôt de la Voirie de Lancy, sise chemin Gérard-de-Ternier 12 ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 6190.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 6190.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 6190.33014.*

L'arrêté 328-23.06 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

- b) Ecole en Sauvy – Construction d'un pavillon provisoire dans le préau – Crédit d'étude complémentaire (Fr. 164'200.--) (329-23.06) – Rapport de la Commission des travaux, séance du 28 août 2023 (M. Vincent DAHER), et rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 (M. Thierry DEROBERT)**
- =====

M. Fischer, en l'absence de M. Daher, présente le sujet : Mme Moyard indique que les capacités d'accueil de l'école en Sauvy doivent être augmentées suite à la hausse des effectifs à Lancy. L'administration a soumis un crédit d'étude en décembre 2021 qui concernait les deux pavillons suivants (avec chacun une capacité de six classes) :

- Le pavillon du parc, qui a été rénové et agrandi et qui est en fonction depuis un an ;
- Le pavillon du préau, qui est plus lourd en termes de construction

Mme Moyard explique que l'administration s'est lancée avec l'accord de l'OAC et du SMS sur la première option et a déposé l'autorisation de construire. Ce dernier a toutefois refusé l'autorisation au motif du préavis de l'OCAN qui s'opposait à l'abattage d'un arbre pour une construction provisoire. Les études de la Commune sont donc obsolètes et l'administration doit tout recommencer.

L'administration présente un crédit d'étude complémentaire de Fr. 164'200.— pour refaire des études et repropose en autorisation la construction du pavillon vers le préau. Le projet aura pris un peu plus d'une année de retard, ce qui décale également la rénovation de l'école. Une fois l'autorisation obtenue, la rénovation pourra débuter en sachant que le pavillon du parc sera démonté à la fin de la rénovation tandis que le second restera en place jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de problèmes d'effectifs scolaires.

M. Rudaz précise que les six classes ont été envisagées dans la zone du préau en réservant un passage à l'arrière de l'école et en prévoyant le futur fonctionnement du chantier de rénovation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Il explique qu'une nouvelle autorisation de construire devrait être déposée en 2023 pour faire voter un crédit de construction début 2024. L'idée serait d'effectuer des travaux de préparation dans le préau pendant les vacances scolaires 2024.

Une conseillère municipale se demande si le fait de surélever le pavillon provisoire a une autre utilité que la vue. Mme Moyard signale que la surélévation est indispensable pour certains services de l'Etat afin d'obtenir l'autorisation. En effet, la surélévation permet d'offrir des surfaces de préau couvert et donc l'autorisation de construire.

La commission approuve à l'unanimité le crédit d'étude complémentaire de Fr. 164'200.— pour la construction d'un pavillon provisoire à l'école en Sauvy.

M. Dérobert présente le sujet : M. Ferraton présente le crédit. L'école en Sauvy, construite par l'architecte Paul Waltenspühl et présentant pour le service des monuments et sites un intérêt architectural élevé, doit être rénovée. Un premier crédit d'étude avait été voté en 2021.

Ce premier crédit a permis de moderniser le pavillon existant en lui apportant notamment une surélévation et une meilleure enveloppe thermique. Le crédit initial a également couvert les études pour un deuxième pavillon visant à faciliter la rénovation de l'école en Sauvy.

La première proposition d'implantation de ce second pavillon, approuvée par le service des monuments et l'OAC, prévoyait les deux tiers du projet sur un espace vert et arboré, et un tiers sur le parking. Cependant, l'OCAN a exprimé des réserves lors de la demande d'autorisation, exigeant une révision de l'emplacement pour préserver les arbres et faciliter l'accès au parking et à l'école. En conséquence, un consensus a été atteint pour une nouvelle implantation.

Le montant supplémentaire de Fr. 164'200.— alloué à ce crédit d'étude a pour objectif de poursuivre les analyses architecturales et techniques liées à cette récente implantation, de soumettre une nouvelle demande d'autorisation de construction, et de spécifier les détails requis pour les appels d'offres essentiels en vue du financement de la construction.

Un commissaire intervient sur le montant des honoraires et revient sur le premier crédit de Fr. 570'000.— qui a été alloué à l'architecte sur une base de travaux de Fr. 2,8 millions. Il souligne que cela représente 20% du montant des travaux, soit plus qu'un architecte prendrait, selon la norme SIA, pour l'ensemble du mandat, direction de travaux comprise.

A une question d'un commissaire, Mme Gachet souligne la démarche de la Commune consistant à explorer des solutions alternatives avant de construire de nouvelles infrastructures. Elle a cité l'exemple de Vernier, qui a acquis à un coût avantageux un ensemble de modules pour dix à douze classes. Lorsque la Commune n'a plus besoin de ces structures, elle effectue des recherches pour les revendre, mais leur valeur marchande ne peut pas être incluse dans la demande actuelle. Cependant, l'intention est de les réutiliser en les proposant à d'autres communes qui pourraient en avoir besoin, plutôt que de les démonter et de les jeter.

Par 9 voix pour et une abstention, le crédit d'étude complémentaire de Fr. 164'200.-- est accepté par la commission.

M. Dérobert : je vais le faire très rapidement. C'est vrai qu'on était à Fr. 570'000.— sur Fr. 2'800'000.--, ce qui représentait déjà 20%, on passe maintenant à Fr. 734'200.--, sur l'ensemble d'un projet qui est à Fr. 3'400'000.--. Je n'ai pas besoin de vous refaire les calculs, on est toujours à plus de 20% sur juste un crédit d'étude.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

A un moment donné, il faut savoir si on trouve cela normal. Oui, on est tenu aujourd'hui de le faire parce qu'il faut qu'on avance et qu'on a un besoin de le faire, mais à l'avenir je prierai tout le Conseil municipal de regarder plus précisément comment on dépense notre argent. Là on dépense 20% sur un crédit d'étude, ce qui devrait nous pousser à 40% si on ne prend que le crédit d'étude et la moitié de 40% d'un montant global pour un architecte sur une construction, c'est juste famélique. Si vous avez des amis architectes, qu'ils postulent parce que franchement on paie bien à Lancy.

Mme Moyard : deux éléments. D'une part je viendrai en Commission des finances à la prochaine séance, de manière à pouvoir discuter plus en profondeur de ces questions passionnantes avec M. Dérobert, parce que je trouve quand même problématique qu'il laisse entendre qu'on dilapide l'argent du contribuable, donc on remettra certaines choses en place.

Spécifiquement par rapport à ce crédit d'étude, je sais que vous êtes très centré sur les chiffres mais j'espère que vous avez aussi saisi les raisons pour lesquelles on a dû refaire cela : c'est simplement parce que l'Office des autorisations de construire a retourné sa veste. Nous avons fait toutes les consultations préalables avant de développer le premier projet où nous avons déjà identifié qu'il y avait ces deux possibilités, c'étaient les deux seules d'ailleurs, il n'y en avait pas 50'000 autres – que je me suis rendue spécifiquement sur place avec la directrice de l'Office des autorisations de construire, ainsi qu'un autre service préavis important, qu'ils m'ont indiqué : c'est bon, allez sur cette piste, elle est bien mieux parce que 1, 2, 3, 4, 5, que c'est ensuite fort de cela que nous avons développé le projet, demander l'autorisation de construire, ensuite en décision l'Office des autorisations de construire nous a dit exactement l'inverse.

Heureusement, cela ne se passe pas tout le temps comme cela, nous faisons systématiquement l'effort quand les dossiers sont un peu sensibles, un peu compliqués, comme c'est le cas ici. Ce n'est effectivement pas tout simple dans un ensemble qui va être très fortement protégé, qui est très fortement contraint, tant en sous-sol qu'en surface, qu'en horizon, de trouver une solution possible. Et quand on nous dit : allez dans cette direction, et que finalement on construit un mur contre lequel on vient s'écraser, forcément cela nécessite des coûts supplémentaires, parce qu'une fois qu'on était à bout touchant, il y avait effectivement 90% du crédit d'étude qui avait été dépensé.

Je propose de ne pas rebondir sur la question des montants, on regardera cela en commission, mais sur pourquoi il y a ce crédit complémentaire, je ne vois pas très bien comment on aurait pu faire mieux que ce que l'on a fait.

M. Dérobert : je pense que Mme Moyard a entendu mon rapport, en effet je suis tout à fait conscient de ce qui pousse à ce crédit complémentaire sur l'étude, mais je serai très heureux de l'entendre en Commission des finances, savoir comment on applique les normes SIA dans notre commune, à savoir qu'aucun architecte n'arrive à l'appliquer avec des privés, ils sont toujours en-deçà de la norme et nous on est largement au-dessus.

Je me réjouis de vous entendre et de savoir sur les quelques projets de ce soir, qui sont trois exemples à la suite, comment on applique la norme SIA, qui est une norme qui est acceptée par tous les architectes de Suisse et qui fait référence de loi, comment la commune l'applique-t-elle, je me réjouis de vous entendre.

Mme Monod : merci M. Dérobert, c'est un point qui, j'imagine, sera traité ultérieurement en commission.

J'aimerais vous signaler que j'excuse Mme Sonmez qui a dû partir pour une urgence.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Si plus personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter l'arrêté.

Vu le projet de rénovation prochaine des bâtiments de l'école En Sauvy ;

Vu l'objectif de la Ville de Lancy de construire deux pavillons provisoires aux abords de l'école ;

Vu le crédit d'étude de Fr. 570'000.— accepté par le Conseil municipal le 16 décembre 2021 pour l'installation de deux pavillons provisoires ;

Vu le refus de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) du premier projet d'implantation prévue sur le parterre végétal au nord de la parcelle ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 28 août 2023 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire de Fr. 164'200.-- destiné à la construction d'un pavillon provisoire dans le préau de l'école En Sauvy ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 2170.50400, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 2170.14040 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 2170.33004 ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon, sous la rubrique 2170.33014.*

L'arrêté 329-23.06 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Etude – Rives du Voiret et Petit Voiret – Stabilisation/renaturation – Crédit d'étude (Fr. 150'000.--) (330-23.06) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 août 2023 (Mme Priscille DIA)

=====

Mme Dia présente le sujet : la commission débute par une balade le long du Petit Voiret et du Voiret. A la Grange Navazza, Mme Michailat présente le crédit d'étude pour la renaturation et la stabilisation des rives du Voiret, qui prend sa source à Plan-les-Ouates et se jette dans l'Aire et du Petit Voiret qui se situe au niveau des terrains de tennis des Fraisiers.

Le travail du crédit d'étude portera sur la qualité des berges et du lit du cours d'eau, l'érosion ayant plus que doublé en 4 ans, la qualité de la végétation, l'accessibilité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

En ce qui concerne la qualité de l'eau, cet axe ne fait pas partie du présent crédit mais un groupe de travail a été créé de manière à travailler à l'amélioration de la qualité de l'eau des deux cours d'eau. Il y a eu une première campagne de prélèvements sommaires réalisée ce printemps qui a permis de comprendre le type de pollution, et la seconde campagne prévue cet automne sera plus poussée et permettra de déterminer la provenance de la pollution. L'étude portera sur différents secteurs impactés et une analyse de l'instabilité des berges et de l'incision du lit sera faite.

On constate actuellement que le milieu boisé est vieillissant. Les nouvelles plantations prendront le relais sur celles arrivant en fin de vie. L'étude se penchera aussi sur les passerelles et l'accessibilité au terrain d'aventure et la continuité piétonne. Un appel d'offre a été réalisé et le bureau mandaté est lancé.

Par 9 voix pour et une abstention, la commission adopte l'arrêté.

M. Petite : le groupe des Vertes et des Verts est évidemment favorable à ce crédit. Je pense que ces cours d'eau sont très importants pour à la fois la biodiversité, mais aussi pour la qualité de vie dans ces milieux assez urbanisés.

Donc, on se réjouit de ces études et de ces travaux qui nous permettront d'une part de stabiliser les berges - et on remercie beaucoup le service de l'environnement pour la petite balade dont a fait allusion Mme Dia, qui nous a permis vraiment de se rendre compte à la fois des questions de stabilisation des berges et également d'autres questions liées par exemple au lit qui est très artificialisé. Donc pour la biodiversité et à la fois aussi pour la promenade, je pense qu'il y a un vrai potentiel d'amélioration sur les berges liées aux loisirs. C'est pour cela qu'on est extrêmement favorable à ce crédit et également au groupe de travail qui se monte pour aussi garantir une qualité et une quantité d'eau dans ces deux rivières.

Mme Monod : si plus personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu l'état inquiétant des structures vertes du Voiret et Petit Voiret ;

Vu que la qualité des eaux de ces deux cours d'eau est médiocre, polluée par des produits chimiques et pâtit de mauvais raccordements ou fuites de collecteurs d'eaux usées ;

Vu que les berges et la végétation limitrophe sont particulièrement endommagées par les montées d'eaux rapides ;

Vu que des constructions non-adaptées, voire non-autorisées, sont présentes dans ce milieu naturel ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 août 2023 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 150'000.-- destiné à la stabilisation/renaturation des rives du Voiret et Petit Voiret ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 3410.50200, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 3410.14020 ;*
3. *de financer partiellement ce crédit par une subvention du Fonds Vitale Environnement des SIG pour un total de Fr. 79'698.--, sous la rubrique 3410.63400 ;*
4. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement afin d'être amorti conjointement à celui-ci, sous la rubrique 3410.33002 ;*
5. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité dès l'année de son abandon, sous la rubrique 3410.33012 ;*

L'arrêté 330-23.06 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

d) Motion « Pour des rivières et nants plus sains – Protégeons nos cours d'eau, leur biotope et leur faune » (M083-2023) – Rapport de la Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 29 août 2023 (Mme Priscille DIA)

=====

Mme Dia présente le sujet : la présidente procède tout d'abord à la lecture de la motion.

Un commissaire fait remarquer que le projet de crédit d'étude prévoit, en parallèle des travaux envisagés, un groupe de travail entre l'OCEAU, le service des travaux et le service de l'environnement qui répond précisément aux demandes légitimes de la motion, à savoir faire un état des lieux des tuyaux qui se déversent dans le Voiret et le Petit-Voiret pour agir par la suite sur d'éventuelles pollutions.

Une autre commissaire rappelle que lors d'une séance de commission précédente, il avait été demandé de patienter un peu avec ce projet de motion car quelque chose se préparait par rapport aux cours d'eau. Elle demande s'il reste des éléments de la motion qui ne seraient pas traités dans le cadre du crédit d'étude afin de déterminer si la motion doit ou non être maintenue.

M. Hasler fait savoir que les interrogations posées par la motion constituent les objectifs du crédit d'étude proposé. La grande majorité des invites sont orientées dans le cadre du crédit d'étude dont les réponses seront fournies dans le cadre d'un futur crédit de construction.

M. Hasler et M. Bonfanti font savoir qu'actuellement des analyses de l'eau sont effectuées quatre fois par an et qu'il ne sera pas possible pour le département de réaliser des sondages aussi fréquemment que le préconise l'invite. La présidente constate donc que le crédit d'étude répond à pratiquement toutes les invites de la motion.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

La question qui se pose pour finir est de déterminer si le MCG souhaite tout de même proposer sa motion ou s'il désire la retirer. La présidente propose de la retirer et un commissaire rappelle qu'il incombe au Conseil municipal de décider de la retirer sur proposition du groupe motionnaire.

Mme Beun : ce crédit d'étude répondant pratiquement à toutes les invites de la motion à l'exception du nettoyage des macrodéchets, il serait préférable de réagir plus tard si le bilan ou les propositions permettant de réaliser les invites ne seraient pas réalisables.

L'objectif de cette motion était non seulement de soulever la problématique de nos cours d'eaux notamment au niveau des pollutions répétitives et de la protection de la faune survivant dans ces nants et rivières, mais également de soutenir le projet qui répond à 90% aux invites abordées de notre motion.

Quant aux relevés hydrométriques et des polluants se trouvant dans nos eaux, nous vous remercions donc de bien vouloir effectuer des analyses plus fréquemment et de nous informer des résultats, ainsi que des analyses et contrôles des canalisations (état de celles-ci) des eaux grises et blanches se déversant dans nos cours d'eau.

De ce fait, nous sommes prêts à retirer notre motion mais serions extrêmement contrariés de la voir réapparaître sous une forme quasiment identique ou presque, cela serait un plagiat.

Mme Monod : si j'ai bien compris l'objet de votre prise de parole, le groupe MCG propose de retirer cette motion. Nous aurions pu le faire au point de l'approbation de l'ordre du jour, et puisque nous le faisons à ce moment-là, je vous propose de voter pour le retrait de cette motion.

Le retrait de la motion M083-2023 est accepté à l'unanimité, soit par 30 oui, 0 non, 0 abstention.

e) Examen et approbation des comptes 2022 de l'Association Habitats et accompagnements des générations seniors (HAGES) – Rapport de la Commission des finances, séance du 30 août 2023 (M. Thierry DEROBERT)

=====
M. Dérobert présente le sujet : Mme Bernasconi, remercie la commission et la Maire pour leur accueil. Elle évoque les événements de l'année 2022, marquée par le retour des festivités après la période Covid.

L'association a changé de nom, passant de « Association des EMS de Lancy » à « HAGES » pour refléter son élargissement au-delà des EMS. Elle mentionne les défis liés à la pandémie et ensuite à la guerre en Ukraine, qui ont affecté leur budget notamment énergétique. La modernisation de l'infrastructure informatique est également un enjeu actuel. Mme Bernasconi met en avant le projet « Solidarité intergénérationnelle – présence active » aligné avec l'OMS et les enjeux de santé publique pour les personnes âgées. Elle envisage d'intégrer les IEPA dans leur fonctionnement.

Ensuite, M. Scheller explique les cinq entités de l'association, dont deux EMS, et la structure de l'Adret comprenant un UATR, un HEPS (155 logements), et une organisation d'aide à domicile. L'HEPS vise à offrir une solution d'habitat plus abordable que les EMS, favorisant le confort et la fin de vie à domicile, répondant aux besoins actuels des seniors qui ne sont pas encore dépendants. Il mentionne ensuite un bénéfice de Fr. 475'000.--, légèrement inférieur à l'année précédente, principalement en raison de l'augmentation de la masse salariale. Les charges

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

personnelles ont été compensées par les produits d'exploitation, en hausse grâce aux prestations à l'Adret, avec un taux d'occupation de 90% au premier semestre 2023.

En réponse à une question d'un commissaire, M. Scheller répond que l'association est rattachée au marché libre et a dû renégocier ses contrats à l'automne dernier, en pleine période d'incertitude où les offres des SIG changeaient fréquemment.

Concernant une question sur l'absentéisme, M. Scheller explique que le taux d'absentéisme élevé en 2022 est en grande partie lié au Covid et à des cas de Covid long. Mme Bernasconi ajoute que l'HAGES a un taux relativement bas par rapport à d'autres EMS, mais que le turnover plus élevé en 2022 est en partie dû à l'ouverture de l'Adret.

Par 9 voix pour et une abstention, les comptes 2022 de l'association Habitats et accompagnement des générations seniors (HAGES) sont approuvés.

M. Dérobert : je réitère mon abstention lors de ce vote, siégeant au Bureau du Conseil de fondation.

Mme Monod : puisqu'il n'y a plus d'autres prises de parole, je passe au vote.

Vote accepté par 28 oui, 0 non, 2 abstentions.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**9) COMMISSION SOCIALE ET PETITE ENFANCE – SEANCE DU 12 JUIN 2023 –
RAPPORTEURE : MME MONICA DE VECCHI****a) Présentation du fonctionnement et de l'organisation de la ludothèque par le comité de l'association**

La ludothèque est active depuis 33 ans, elle a déménagé plusieurs fois. En 2017, elle s'est installée à l'Espace Palettes. L'activité s'est bien développée durant toutes ces années, partis de quelques étagères, meubles et jeux, la ludothèque est à ce jour devenue une structure riche en matériel pédagogique et animations. Il a fallu aussi mettre en place un système de classification et d'organisation des commandes. L'informatique s'est intégrée depuis l'an 2000. La ludothèque est ouverte au public trois après-midi par semaine.

A l'origine, un comité de 6 personnes s'occupait de la ludothèque. Mères au foyer, ayant des compétences utiles pour la gestion de la ludothèque, ce petit groupe a été très actif pendant de nombreuses années. En 2010, la Ville de Lancy donne son accord pour la création d'un poste de ludothécaire à 100%. La ludothécaire engagée partira à la retraite fin 2023. Le comité constate une difficulté à garder les bénévoles qui se proposent, pour diverses raisons : reprise d'un emploi, engagement uniquement ponctuel, etc.

Les premières années, la fréquentation était largement constituée de familles. Puis les inscriptions de parascolaires ont augmenté, ainsi que des crèches qui viennent passer des temps de jeu à la ludothèque. Des fêtes d'anniversaire sont aussi organisées depuis le début. Le nombre de membres n'a cessé d'augmenter.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Les activités des bénévoles et de la ludothécaire sont multiples et passent de la réparation de jeux à l'inventaire, à la gestion des prêts à l'animation des groupes.

b) Présentation du projet 2024 pour la ludothèque
=====

Pour tenir compte des difficultés rencontrées par l'association : recrutement de bénévoles, essoufflement des membres du comité, organisation des locaux, horaires d'ouverture, la Ville de Lancy propose de reprendre l'activité de la ludothèque. L'objectif est, entre autres, d'élargir les prestations actuelles en augmentant le nombre d'heures d'accueil du public et des groupes. Ce projet permettra aussi une collaboration interservices pour le scolaire et le préscolaire, le développement de l'accueil des familles, de projets intergénérationnels, d'intégration sociale et de prévention. Sous réserve de l'approbation du budget 2024, une ludothécaire responsable à 80% sera engagée, avec deux ludothécaires (130%) et une personne pour le nettoyage à 25%. Le SASL intégrera la gestion de ces nouveaux collaborateurs. Une perspective pour l'avenir serait d'élargir l'offre au Petit-Lancy.

Sans vote formel, la commission montre son accord pour ce projet.

c) Divers
=====

Le Conseil des habitants a rencontré un grand succès, 130 à 140 personnes ont participé. Les thèmes de la cohésion sociale du quartier et celui des espaces publics ont été dégagés. Des questions autour de la sécurité ont aussi été posées.

**10) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE,
OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 13 JUIN 2023 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER**
-----**a) Plan Climat – volet réduction des gaz à effets de serre (GES)**
=====

M. Mercader commence par une mise en situation. Conformément à la motion « Pour un plan climat communal » adoptée par le Conseil municipal en octobre 2019 et à la réponse du Conseil administratif apportée en janvier 2021, l'unité du développement durable du SAT travaille à l'élaboration d'un plan climat. Un premier volet, soit l'adaptation au changement climatique, a été présenté en novembre dernier. L'Université de Genève a également partagé les résultats de son étude « résilience climatique du territoire communal », à la suite de laquelle plusieurs mesures phare élaborées de concert avec les services concernés ont été présentées.

A partir de cette base, les différents services concernés ont travaillé pour élaborer des mesures phares en lien avec les thématiques suivantes : énergie et bâtiment, construction bas carbone, mobilité et consommation responsable. Il y a aussi un volet intitulé « commune exemplaire », qui reprend les problématiques citées, au niveau de l'administration communale et non du territoire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Le bilan carbone sur le territoire communal est réparti en différents domaines émetteurs de GES, sous forme de diagramme. On compte environ 12 tonnes d'équivalent CO2 par habitant à Lancy. L'objectif du plan climat cantonal est de 3.5 tonnes par habitant en 2030 et 1 tonne en 2050. Ce bilan carbone a été constitué selon des données de 2019. Un tiers des émissions de GES en lien avec le bilan sont réalisées au sein de la commune, et deux-tiers à l'extérieur, importées par les habitants. Les différents domaines sont les suivants :

Construction bas carbone : également menée par le SAT, la mesure concerne la promotion de la construction et rénovation bas carbone. Aucune mesure n'est en place à ce jour. Le but consiste à mettre en marche cette prise de conscience, afin que les projets de construction et rénovation prennent en compte ces enjeux, notamment en élaborant un guide des bonnes pratiques en matière de construction et de rénovation bas carbone, à destination des propriétaires privés et professionnels. Il pourrait éventuellement être mené avec le Canton de Genève, relativement avancé sur ces questions.

Un commissaire se demande de l'impact de la consommation alimentaire dans l'émission des GES, M. Mercader répond que l'alimentation représente la majeure partie de la consommation des ménages, soit tout ce qui concerne les achats. Il n'a toutefois pas le détail.

Une commissaire revient sur les mesures liées à la mobilité et suggère que la fiche comprenne un encouragement pour les personnes à travailler depuis chez eux. Une motion avait trait au télétravail, mais n'a pas encore été abordée. Ce peut être intéressant pour réduire l'impact de la mobilité des employés de la Ville. Si ces derniers sont encouragés à changer de mode de transport, il semble judicieux de les encourager à ne pas utiliser les transports, dans le domaine du possible.

M. Bonfanti, si les employés habitent Lancy, préfère qu'ils travaillent en présentiel et se déplacent à pied ou à vélo. Des études sont parues sur le télétravail et ne sont pas particulièrement optimistes. Divers éléments négatifs sont ressortis, notamment l'absence du côté social. Pour le télétravail sur quelques jours, une directive communale octroie l'autorisation à télétravailler pour les collaborateurs qui le demandent. Cela passe par le chef de service et si la demande paraît justifiée, le Conseiller administratif en charge du collaborateur doit le confirmer. Mais ce peut être ajouté à la mesure.

Un commissaire souhaite préciser la distinction entre mobilité des habitants et des pendulaires. S'il comprend bien, les pendulaires concernent les non-habitants de Lancy qui traversent ou arrivent dans la commune, tandis que la mobilité des habitants a trait aux habitants, qui se déplacent dans ou à l'extérieur de Lancy. Il imagine que le pourcentage d'émission de GES est dû en majorité aux TIM.

M. Mercader confirme et ajoute qu'un système de comptage pour la mobilité pendulaire répartit les émissions de GES entre la commune d'habitation et de travail.

b) Divers

=====

Un commissaire évoque le chêne coupé à la place des Ormeaux. Il note que les arbres souffrent de la chaleur et se demande pour quelle raison le chêne était malade et a été abattu. De plus, il souhaite savoir si le service de l'environnement effectue un suivi, avec les périodes de chaleur.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

M. Hasler informe que les arbres ne souffrent pas uniquement de la sécheresse. La chaleur impacte aussi les plantes indigènes, comme les chênes. Les vieux arbres dépérissent plus vite et cela s'accélère par la chaleur et le manque d'eau. Un arbre consomme environ 10m³ d'eau par mois. Or, la pluie n'est pas suffisante et les eaux souterraines sont trop drainées et orientées dans les canalisations. C'est pourquoi le SAT travaille pour désimperméabiliser, afin d'augmenter l'eau qui arrive rapidement au bénéfice des arbres. Ce constat s'applique aussi aux arbres exotiques représentatifs du territoire genevois, comme les cèdres. Un déclin est visible. Le SE est très attentif à son patrimoine arboré. Chaque arbre du domaine communal privé est suivi chaque année pour garantir la sécurité des habitants et pour les maintenir le plus longtemps possible, grâce à des mesures prophylactiques. Elles consistent à augmenter le taux de perméabilité.

Le chêne évoqué était surveillé, mais le projet de la place des Ormeaux s'est trop approché de l'arbre, avec des dalles de béton imperméable. Il s'agissait d'une erreur, qui ne sera plus reproduite à l'avenir. Elle permet d'évoluer et prendre en compte des éléments factuels. Le SE accompagne également les propriétaires par le fonds biodiversité, qui finance des mesures en totalité, oriente vers des mesures de sauvegarde ou des mesures prophylactiques pour essayer de maintenir le plus longtemps possible ce patrimoine. Néanmoins, il s'agit d'un fait : un déclin est à prévoir pour les dix prochaines années.

**11) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 28 AOÛT 2023 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT DAHER****a) Points d'informations sur différents gros travaux en cours**
=====Locaux Trèfle d'or et rocades

Mme MOYARD précise que les travaux se déroulent de manière satisfaisante et le planning qui était prévu est respecté.

M. RUDAZ précise que les futurs locaux du SASL et du SFI représentent 600 m² de surfaces aménagées. Les cloisons ont été montées. Un travail d'accompagnement est réalisé par le SG pour que ce dossier se déroule au mieux.

Le Président remercie l'administration pour son travail.

Passerelle de la Visiteuse (Tivoli)

Mme Moyard indique que le nom officiel de la parcelle est celui de la Visiteuse. Elle annonce ensuite que l'inauguration prévue le 21 septembre n'aura pas lieu. Mme Moyard a dû convoquer d'urgence le directeur de Scrasa, l'entreprise totale, car la situation n'avance pas depuis des mois. Scrasa rencontre des problèmes importants avec ses mandataires. Mme Moyard rend ensuite les commissaires attentifs au fait que la passerelle est fermée et qu'il s'agit d'un ouvrage en chantier qui est actuellement dangereux. La Commune s'est notamment battue durant des mois sur la pose de garde-corps. Les garde-corps définitifs n'étaient pas posés et ils devaient être renforcés parce qu'ils ont été sous-dimensionnés. Mme Moyard n'a toutefois pas de réponse à cette question aujourd'hui.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Un conseiller municipal se demande si un contrat d'entreprise totale prévoit une pénalité en cas de retard ou de mal façon.

Mme Moyard signale que le contrat négocié la législature précédente ne prévoit rien. Il n'y a dès lors pas d'indemnité de retard possible pour un ouvrage qui a deux ans de retard. Un conseiller municipal se questionne sur les dispositions prévues au sein des services de l'administration pour contrer ces éventuels problèmes à l'avenir. Il cite par analogie le projet de crèche à Surville où les travaux seront aussi confiés en entreprise totale.

Mme Moyard indique que la Ville de Lancy est en train de négocier une convention avec le Comptoir Immobilier qui reprend les engagements déjà énoncés. S'agissant de Surville, le Comptoir Immobilier a une qualité de promoteur immobilier ce qui permettra un suivi plus direct des travaux.

École de Pont-Rouge

Mme Moyard rappelle que l'enjeu était d'ouvrir l'école pour la rentrée 2023, ce qui s'est réalisé dans de meilleures conditions que pour l'école du Plateau. L'administration se réjouit que tout soit terminé pour aménager le chemin de l'Adret tel que prévu et terminer les aménagements extérieurs de la deuxième étape du quartier, ce qui marquera la fin de l'aménagement du quartier de Pont-Rouge.

M. Rudaz ajoute qu'il était important de créer une liaison entre l'école et le haut du Grand-Lancy. Les aménagements extérieurs prennent beaucoup de temps en raison de la quantité de travail requis.

La conseillère municipale fait ensuite observer que l'école a ouvert en période de canicule. Elle s'enquiert de la température à l'intérieur de l'école. M. Rudaz répond que toutes les installations techniques ont été terminées mais que les automatismes du bâtiment n'étaient pas encore mis en place à la rentrée.

Pour Mme Moyard, l'école de Pont-Rouge sera un modèle en termes de lutte contre les îlots de chaleur (100 arbres seront plantés sur la parcelle). La Ville de Lancy ne peut que s'en réjouir et prendra l'école de Pont-Rouge comme exemple pour construire les prochaines écoles (à savoir Chapelle-Gui et Ancien-Puits).

Villa Rapin

Mme Moyard indique que le planning est respecté. Le SAT déménagera dans la villa Rapin une fois les travaux terminés.

M. Rudaz précise que les travaux sont actuellement dans une phase de gros-œuvre. La Ville de Lancy a obtenu l'appui du SMS en termes d'utilisation des matériaux pour remettre la villa dans son goût d'origine. Les travaux devraient se terminer en 2023.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023**12) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 29 AOÛT 2023 – RAPPORTEUR : MME PRISCILLE DIA**

Divers

=====

Cimetière

- réalisation du nouveau colombarium : Mme Michailat dresse le bilan des travaux du colombarium (planning, travaux réalisés, points forts)
- verdissement : Mme Michailat effectue un point sur la deuxième année de verdissement du cimetière (objectifs, avant et bilan)

Annnonce de deux évènements qui auront lieu prochainement sur la commune : « La nuit est belle » (22 septembre) la Fête de l'abeille et du terroir (23 septembre de 10h00 à 18h00 au parc Navazza).

**13) COMMISSION DES FINANCES – SEANCE DU 30 AOÛT 2023 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY DEROBERT**

Divers

=====

Mme Gachet annonce que Mme Touzelet a pris contact avec un spécialiste des emprunts solidaires, l'administration espère pouvoir apporter la thématique et le traitement de la motion à la prochaine séance. Le Conseil administratif reviendra auprès de la Présidente, l'idée est de lui proposer de faire une présentation sur les emprunts solidaires et voir comment la motion peut être traitée.

**14) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SEANCE DU 31 AOÛT 2023 –
RAPPORTEUR : MME KRISTINE BEUN**

a) Rampes de Pont-Rouge et Quidort – Mesures de circulation cantonales
=====

La Présidente rappelle que les pétitionnaires ont été reçus le 1er juin et qu'ils demandaient de pouvoir emprunter la descente de la rampe en TIM. Une lettre a été adressée à M. Maudet du DSM afin d'obtenir des ayant droits.

Rampe du Pont Rouge :

La montée et la descente, au niveau et uniquement au chemin de la Vendée, est sans restriction. Par contre, la montée de cette rampe reste en sens unique depuis la passerelle du Pont-Rouge pour les VML : seuls les cycles, les PL, les taxis et les bus TPG sont autorisés dans les deux sens.

Une bonne nouvelle pour les habitants de cette rampe : ceux-ci seront autorisés à utiliser cette rampe dans les deux sens à partir du 21 septembre 2021.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Une étude de circulation a été lancée durant l'été qui a conclu à de nombreuses infractions à la descente et où il faudra contrôler les ayant droits, tout en mettant en adéquation quelques signalisations.

Rampe Quidort :

Cette rampe est devenue en sens unique pour la descente pour les VML, mais reste en double sens pour tous les autres (taxis, PL, TPG, Cycles).

Le Canton aimerait poursuivre cette mesure et lors de l'étude de circulation, il a été constaté beaucoup d'infractions au niveau de deux-roues motorisés et qu'il fallait revoir le temps des feux au carrefour Quidort/Jeunes. De plus il faudra créer des aménagements pour les cycles plus sécurisés audit carrefour et ailleurs.

Concernant l'étude :

- Les comptages ont été effectués le 13 juin 2023 et les chiffres de ladite étude ont démontré que le trafic a été réduit, notamment à la place des Ormeaux.
- Des contrôles plus rigoureux doivent être mis sur place (ayant droits, etc.) et des amendes ont été données.
- L'objectif des TPG pour obtenir un gain de temps est en bonne voie.
- La rampe Quidort deviendra un enjeu pour le nouveau "quartier" de Surville.

Au niveau du planning :

- Finalisation de l'étude et présentation des résultats : le 5 septembre 2023
- Transmission à l'OCT des doléances et remarques (afin que les mesures soient complètes) : dans les semaines du 11 septembre 2023
- Et présentation des résultats de l'étude et du retour de l'OCT : lors de la prochaine commission.

b) Acquisition d'une parcelle dans le secteur de l'Ancien-Puits

=====

Cf point 7b) de l'ordre du jour

c) Divers

=====

MZ des Fraisiers :

A la suite de l'audition de notre Magistrat par la Commission d'aménagement du Grand Conseil où il a exposé les enjeux des équipements sportifs des Fraisiers, des solutions concernant les nuisances sonores et lumineuses ainsi que les problèmes des parcages et mobilité ont été présentées.

Projet de voie verte sur le chemin des Tattes-Brulées :

De nombreuses variantes ont été proposées car ce chemin soulève un problème d'accès pompier. Le SAT, en collaboration avec le STE a mené une étude sur le linéaire et l'enjeu principal concerne les arbres (22 arbres sains). Cet avant-projet (ni finalisé et validé) sera présenté en Commission. Rappelons la difficulté de faire passer une voie verte en milieu urbain.

Par ailleurs, l'administration étudie encore la possibilité d'harmoniser certaines parcelles pour les mettre à niveau afin d'assurer le passage du SIS.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Quant aux pistes cyclables de la route de Saint-Georges, la voie verte permettrait de sortir d'une route qui supporte un trafic et une circulation très dense avec un fort sentiment d'insécurité et des points accidentogènes. Cependant, la voie verte serait très accidentogène pour les piétons et les habitants des immeubles. Il faudra donc trouver une infrastructure de qualité pour tous les usagers et les cycles trop véloce devront passer ailleurs.

Demande pour la prochaine commission :

Un point de situation sur la paroisse protestante (qui se trouve à la route de Chancy) lors de la prochaine commission est réclamé.

POINTS FINAUX

15) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme Dia : étant donné les démissions de M. Matthieu Jotterand et de Mme Lucia Rosales, et la prestation de serment de Mme Fayrouz Kashef, j'ai un certain nombre de rocares de commissions à annoncer.

- Mme Evis Baranyai remplace M. Mauro Martella à la Commission de l'administration ;
- Mme Nancy Ruerat remplace Mme Lucia Rosales à la Commission de l'administration ;
- Mme Sevinc Somnez remplace Mme Lucia Rosales à la Commission des finances ;
- M. Nicolas Clémence remplace M. Matthieu Jotterand à la Commission des finances ;
- Mme Mariantonia Rosset remplace Mme Lucia Rosales à la Commission sociale et petite enfance ;
- Mme Fayrouz Kashef remplace Mme Nancy Ruerat à la Commission sociale et petite enfance ;
- Mme Fayrouz Kashef remplace M. Matthieu Jotterand à la Commission de l'aménagement du territoire ;
- Mme Fayrouz Kashef remplace Mme Evis Baranyai à la Commission de la sécurité ;
- Mme Mariantonia Rosset remplace M. Nicolas Clémence à la Commission des travaux.

M. Fischer : ma question va à Mme Moyard concernant la passerelle de Tivoli. Où en est-on avec la passerelle de Tivoli ? est-il vrai que nous avons mandaté un autre bureau d'ingénieurs comme expert et quels sont nos rapports avec l'entreprise totale et comment discutons-nous avec elle ?

M. Couto : c'est aussi pour vous annoncer les changements dans les commissions suite aux démissions et prestations de serment :

- à la Commission de l'aménagement du territoire, ce sera M. Innocenti et Mme Beun ;
- aux Finances, M. Dätwiler et moi-même ;
- à la Commission des Travaux, M. Bonvin ;
- à la Commission sociale et petite enfance, Mme Zermatten ;
- à la Commission de la Sécurité, M. Dätwiler et Mme Beun ;
- à la Culture, Mme Zermatten ;
- à l'Environnement et développement durable, Mme Beun et M. Innocenti ;
- à l'Administration, moi-même ;
- aux Sports, M. Dätwiler et M. Bonvin.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Mme Beun : cette question s'adresse au Conseil administratif concernant le parking sous l'Etoile. Il y a peu la première heure était gratuite et ainsi de nombreuses personnes ont pu parquer leurs véhicules, nous étions bien satisfaits de cette petite gratuité.

Cependant et actuellement, cette gratuité a disparu, le parking est encore plus vide qu'auparavant et pour cause, seules les dix premières minutes sont gratuites. Serait-il donc possible de remettre la première heure gratuite, d'autant plus que ce samedi aura lieu un grand événement au parc de l'Espace Palettes qui est la Fête des trois marchés. Qui gère ce parking et qui décide des prix ?

M. Bonvin : cette question s'adresse à Mme Gachet. J'ai remarqué sur l'avenue Eugène-Lance des voitures qui viennent en sens inverse depuis l'avenue du Bachet. Est-ce normal ?

M. Dérobert : une question concernant le service des travaux et de l'énergie, juste pour prendre de ses nouvelles, comment se porte-t-il ? Est-ce qu'ils vont bien, est-ce qu'ils sont en bonne santé ? On voit beaucoup d'intérim passer. Je m'enquiers de l'état de santé de notre service, est-ce que vous pouvez nous apporter quelques nouvelles ?

Mme De Vecchi : j'aimerais vous annoncer un changement au niveau du rôle de chef de groupe dans notre groupe, je vais passer le relais à M. Michele Colleoni à partir de maintenant.

M. Vergain : ma question concerne le plan Stratégie lumières. Vous aurez remarqué que les jours diminuent et qu'il fait nuit ces jours plus tôt. J'aimerais savoir si dans le plan de Stratégie lumières qui est en cours, je sais que l'échéance est à 2025, il y aura des solutions pour mettre en sécurité les lieux qui sont déjà un peu sombres, donc avec un éclairage économique qui s'allume et qui s'éteint à la détection des gens qui passent et plus spécialement dans le parc de la Mairie parce que quand on sort on n'y voit pas clair, ce n'est pas très plat et on risque de s'encoubler à tout moment.

Mme Baranyai : ma question écrite s'adresse au Conseil administratif et concerne la réutilisation du bois provenant des arbres coupés lors des nouvelles constructions. J'aimerais savoir si de telles pratiques sont déjà mises en œuvre dans notre commune et le cas échéant comment elles pourraient être encouragées. Du plus, j'aimerais savoir s'il existe la possibilité d'utiliser ce bois sur place, ce qui permettrait également de réduire le coût du transport et notre empreinte carbone.

M. Martella : vu que je commence à m'intéresser à la petite enfance, j'aimerais adresser un remerciement parce que j'ai vu qu'il y avait un nouveau point d'eau au niveau du parc du square Clair-Matin. Je voulais simplement remercier pour cette innovation.

Mme Gachet : concernant la première question relative à l'usage du parking sous l'Espace Palettes, c'est un changement que l'on a appliqué l'année dernière déjà concernant la question de la mobilité et on a adopté des tarifs qui sont semblables à ceux pratiqués par la Fondation des parkings sur la ville de Genève, à savoir que la gratuité a été retirée pour l'ensemble des parkings souterrains de la commune. Cela va dans le sens de l'encouragement à la mobilité douce, ce d'autant que je souhaite de tout mon cœur que les gens qui viendront à la Fête des trois marchés puissent se déplacer à pied, en transports publics, à bicyclette. Je pense que notre réseau est suffisamment dense en tout cas par rapport à cet espace, pour pouvoir utiliser les réseaux et transports publics.

Concernant la remarque relative à Eugène-Lance, très brièvement, oui on est au courant, et non ce n'est pas autorisé, mais la police municipale est effectivement au courant de la situation. Ce qui est très compliqué, je peux supposer que c'est lié à une erreur et malheureusement quand un automobiliste emprunte ce chemin à l'inverse, très souvent il est suivi par tout plein

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

de voitures. C'est un problème que l'on a relevé, la difficulté c'est de tomber au bon moment pour attraper la personne qui fait cela. On est au courant et nos passages, j'espère, vont pouvoir nous permettre de réguler l'application du sens interdit.

Une dernière remarque, pour les personnes attentives, qui ont pris le temps de lire le compte rendu administratif de la Ville de Lancy, à la page 97, nous avons fait une erreur, à savoir que les références et le libellé des années n'ont pas été changés par rapport à celui de l'année dernière, il s'agit, non pas des années 20-21, mais bien de 21-22. Les chiffres sont corrects, c'est la référence en haut qui n'a pas été modifiée. Vous pouvez aisément la corriger à la main, nous ferons le nécessaire sur les outils informatiques et qui sont sur notre espace Internet.

Mme Moyard : M. Fischer, je vous invite à lire le procès-verbal de la Commission des travaux du 28 août, parce que c'était un des points à l'ordre du jour. A priori, je ne vais pas vous dire beaucoup plus de choses que cela.

Est-ce que c'est un chantier facile ? Non.

Est-ce que c'était adéquat cette entreprise totale ? Non.

Est-ce que le mandataire était bon ? Non.

Est-ce que ses propres mandataires fonctionnent bien avec l'entreprise totale ? Non.

Est-ce que je sais quand aura lieu l'inauguration ? Non.

Est-ce que je sais quand ce sera fini ? Non.

Là je vous fais la liste de ce que je ne sais pas, mais il y a quand même un certain nombre de choses que je sais. Comme vous, je sais que des travaux s'y déroulent, ce qui est une bonne nouvelle parce que pendant des mois l'entreprise ne savait même pas ce qu'elle devait faire, ce qu'elle voulait faire et comment le faire. Les travaux avancent. J'ai encore beaucoup d'inquiétude sur ce dossier. Il faut se rappeler que le principe de l'entreprise totale, c'est qu'on a négocié avec un contractant un prix et qu'ensuite on n'a rien à dire sur comment c'est fait et par qui. C'est une formule tout à fait inappropriée, qui pose énormément de problèmes sur toute une série de dossiers. Là aussi cela fait partie des dossiers que j'ai récoltés.

Les rapports sont meilleurs qu'ils n'ont été à un moment, j'ai convoqué le directeur général de SCRASA pour lui expliquer que cela suffisait. Il a entendu, ce qui n'était pas le cas avant. Depuis un certain nombre de réponses s'enchaînent à un rythme relativement soutenu.

J'ai encore de très fortes inquiétudes et un vrai problème de fond par rapport aux capacités de nettoyage de cet ouvrage, étant donné que le concept de nettoyage qui doit nous être fourni par l'entreprise totale est complètement problématique, saugrenu, impossible à gérer, dysfonctionnel. Il n'y a pas une solution facile pour se sortir de cela.

Sinon, les fameux garde-corps qui posaient des problèmes sont en train d'être posés, toute une série d'autres petits menus travaux qui étaient bloqués justement parce que le renfort des garde-corps ne s'était pas encore fait, sont en train de se régler les uns après les autres. Nous suivons ce dossier de très près, mais dans la mesure de ce que les engagements contractuels permettent de faire. On a un compte rendu journalier de ce qui est fait, on a enfin un planning qui tient à peu près la route et qu'en plus ils respectent contrairement à ce qu'ils ont fait par le passé.

C'est juste, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs contrôle, conformément à ce qui est demandé pour ce type d'ouvrage, parce que la procédure n'est pas la même que celle pour obtenir un permis d'habiter pour un immeuble. Quand on a un ouvrage d'art comme cette passerelle, il y a un contrôle qui s'effectue par un autre ingénieur, principalement parce que justement il y a des questions extrêmement pointues sur des questions de poussée, de force, de portance, etc. Je ne vous cache pas que les relations ont été très compliquées entre l'ingénieur

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

mandaté par SCRASA et ce bureau de contrôle qui a soulevé toute une série de lièvres, de malfaçons, de problèmes de conceptualisation.

Donc, c'est vraiment compliqué de travailler comme cela, au point où on en est cela ne peut qu'aller mieux. Mon objectif est de réussir à terminer cette passerelle pour qu'elle soit ouverte le plus rapidement possible au public et quand on aura ces informations, on sera ravi évidemment de vous les donner.

Mme Baranyai, vous aurez une réponse écrite à votre question si on y arrive lors de la prochaine séance.

M. Dérobert, je vous remercie de vous soucier du service des travaux. Il se porte relativement bien, il se porte nettement mieux qu'il a pu se porter par le passé. Cela va de soi que je ne vais pas en plénière ici faire un état des lieux d'un point de vue ressources humaines. Il y a un seul intérim en fait actuellement, c'est le chef de service ad intérim parce que nous sommes dans une procédure de recrutement. Par contre, nous avons plusieurs mandataires externes qui nous donnent un coup de main, on a un assistant maître d'ouvrage, on a un ingénieur énergéticien et un ingénieur civil qui pallient les postes aujourd'hui inoccupés et qui permettent pendant le temps de recrutement d'avoir les forces de travail pour réussir à mener à bien l'ensemble des crédits qui vous permettent de faire plein de calculs, de manière à ce qu'on continue à avancer. Mais les procédures sont en cours, les recrutements sont en cours, on est sincèrement du bon côté du gué, c'est aussi quasiment la première fois pour moi depuis juin 2020 que je bénéficie à la fois d'un chef de service et de son adjoint, autrement j'ai toujours eu ou l'un ou l'autre ou rien. De ce point de vue-là c'est bien et on aura l'occasion d'en rediscuter en Commission des travaux et des finances quand on vous présentera les projets en termes d'investissements et également en termes de postes pour le service des travaux. Mais je vous remercie de votre intérêt et de votre sollicitude.

M. Bonfanti : ma réponse est en lien avec la stratégie lumières, il ne faut pas confondre en fait la stratégie lumières avec les économies d'énergie et les mesures qui ont été prises ces derniers mois par la commune de Lancy et par les différentes communes du canton, ainsi que le projet Optimalux qui a été mis en place par le Canton et qui sont des mesures sur les routes cantonales.

Au niveau de la stratégie lumières, les fiches ont été présentées au mois de mai dernier en commission, elles ont été validées, donc la stratégie lumières est entrée en force. Il faut maintenant qu'elle puisse se réaliser sur le territoire. Pour cela, on a ce qu'on appelle des plans lumières. On a la stratégie lumières qui aborde les enjeux globaux en termes de territoire et qui travaille sur les espaces de rencontre, les zones résidentielles, les promenades, les différents types de réseaux qui font qu'on a un éclairage qui est différent en fonction du réseau qui est existant.

Ensuite, on a les plans lumières qui sont beaucoup plus sectorisés par quartier, on a l'exemple de Surville qui a été mis en place, qui était l'exemple qui nous permettait de travailler sur les futurs quartiers, ce qui va être le cas. Si je prends l'exemple que vous avez donné sur le parc de la Mairie, justement il y a un crédit d'étude qui a été voté sur le parc de la Mairie, donc quand on va travailler sur le crédit d'étude, bien entendu on va travailler sur la luminosité, les éclairages qui sont existants, qui seront sûrement changés par la suite pour tenir compte des usagers du parc et de savoir si des endroits du parc peuvent être assombrés pour des questions environnemental et d'autres à l'inverse qui doivent peut-être être plus éclairés pour des questions de sécurité. On fait au cas par cas, par secteur, et on écoute aussi le retour des habitants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

On a l'exemple de Mme Beun qui nous avait contacté il y a quelques mois de cela lors du Conseil municipal, qui nous avait éclairé sur les problématiques en lien avec la rivière qui est à proximité de chez elle et on a aussi des habitants qui des fois nous contactent sur des spécificités d'éclairage et on y répond quand on peut.

Mais c'est vrai que le fait d'avoir un outil et une stratégie globale en termes d'éclairage, c'est beaucoup plus intéressant pour nous et pour les services de pouvoir développer cette stratégie sur le territoire, mais c'est aussi intéressant pour les acteurs du privé, c'est-à-dire ceux qui construisent des nouveaux quartiers et qui devront se reposer sur cette stratégie pour pouvoir éclairer les futurs quartiers.

**16) PRESTATION DE SERMENT DE MONSIEUR FLAVIO INNOCENTI (MCG), EN
REMPACEMENT DE MADAME JEANNE BENCKER, DEMISSIONNAIRE**

Mme Monod : je demande tout d'abord à Mme Equey de bien vouloir lire la lettre de démission de Mme Bencker, ainsi que la lettre du service des élections et votations.

Mme Equey :

Lettre de démission de Mme Jeanne Bencker, du 24 juillet 2023

Concerne : démission du Conseil municipal de Lancy

Madame la Présidente du Conseil municipal de la Ville de Lancy, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil municipal avec effet à la fin de la séance du prochain Conseil municipal le 14 septembre 2023.

Vous l'aurez compris, pour des raisons privées, je ne peux plus donner suite à mon mandat politique, qui me plaisait particulièrement.

J'ai eu la chance et l'honneur d'apporter ma contribution politique à notre commune durant plusieurs années et je tiens à remercier tous ceux qui m'ont fait confiance.

Malheureusement, le décès de mon mari m'a trop touchée et je n'ai plus la même force pour continuer le mandat de conseillère municipale qui m'a été confié.

Néanmoins, je resterai toujours attachée à la ville de Lancy, car il me plaît bien d'y habiter et je n'ai pas l'intention de partir ailleurs.

Je vous souhaite une bonne continuation de la législature pleine de succès au profit des Lancéennes et des Lancéens.

Veillez croire, Madame la Présidente du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de ma parfaite considération.

Jeanne Bencker

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023Lettre du service des votations et élections du 29 août 2023

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Jeanne BENCKER du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Flavio INNOCENTI accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service des affaires communales (SAFCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Liza Lombardi Gauthier
Cheffe de service »*

Mme Monod : je vous invite à vous lever et j'invite M. Innocenti à nous rejoindre et à venir se place devant moi.

L'assemblée se lève.

Mme Monod :

« « Je jure ou je promets solennellement :

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Après la lecture de ce serment, je vous prie de lever la main droite et de répondre par les mots « je le jure » ou « je le promets ».

M. Innocenti : je le jure.

Mme Monod : bienvenue au sein de notre Conseil.

L'assemblée applaudit.

Mme Monod : je vous propose symboliquement d'aller prendre la place de Mme Bencker. Je passe la parole à Mme Gachet.

Mme Gachet : chère Jeanne, tu es entrée au Conseil municipal en mai 2016. Tu as participé aux commissions Culture, Environnement et développement durable, Aménagement du territoire, Administration et tu as été vice-présidente de la Commission sociale et petite enfance.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

Tu as vécu une période très difficile et maintenant tu fais le choix de quitter le Conseil. Je garde comme souvenir ton sourire, ta gentillesse et ta bienveillance, tu resteras dans mon cœur.

Mme Bencker : je n'avais pas prévu de prendre la parole, mais je vous remercie beaucoup de tout ce que vous pensez de moi. Cela fait des années que je suis au Conseil municipal, beaucoup de personnes avec qui j'étais sont parties, mais moi je suis quand même restée. Je vous remercie beaucoup pour votre gentillesse. Je n'oublierai jamais parce que même si on n'avait pas toujours les mêmes idées, on était tous des amis, quand on se retrouvait tous ensemble c'étaient des bonnes rencontres. J'habite Lancy, j'habite à la route du Grand-Lancy, donc je serai toujours présente, on pourra souvent se voir. Je vous remercie de m'avoir écoutée.

L'assemblée applaudit.

Mme Monod : sur ces jolis mots, je vais clore la séance. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21h57.

La Secrétaire :

Véronique Equey

La Présidente :

Caroline Monod

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 14 septembre 2023

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.